



7. Une stratégie de campagne électorale catastrophique (2014-2015)

- 1. Dérive autoritaire et confrontations lors du lancement de la campagne électorale (mars-octobre 2014)**
- 2. La recomposition des coalitions politiques (octobre 2014-février 2015)**
- 3. L'interférence des tensions régionales en arrière-plan des enjeux nationaux (octobre-décembre 2014)**
- 4. L'Église catholique et la société civile "s'invitent" dans la campagne électorale (janvier 2015 sqs.)**
- 5. Le CNDD-FDD contraint à une stratégie du *bunker* : risques et limites (novembre 2014-février 2015)**

1. Dérive autoritaire et confrontations lors du lancement de la campagne électorale (mars-octobre 2014)

Au vu de événements advenus depuis 2013, il n'est plus nécessaire aujourd'hui de maintenir un point d'interrogation. La dérive autoritaire d'un parti unique *de facto* perdure et s'amplifie. Après le vote d'un grand nombre de lois "liberticides", la restriction des libertés publiques s'est poursuivie dans le cadre d'une politique sécuritaire agressive conduite par le ministère de l'Intérieur en étroite liaison avec les "généraux" du SNR et le ministère de la Justice. Le soutien du pouvoir judiciaire ne s'est jamais démenti lorsqu'il a fallu légitimer des pratiques discrétionnaires, justifier les interprétations abusives de la loi, effacer des preuves et étouffer de lourds dossiers criminels impliquant de hauts responsables même lorsque la conviction des magistrats n'est pas acquise et que ces derniers le reconnaissent... en privé.

Ainsi, au cours de son second mandat, le CNDD-FDD s'est progressivement coulé dans la suffisance d'un parti unique *de facto* profondément convaincu de sa légitimité et surtout de sa supériorité organisationnelle et manœuvrière face à une opposition désarmée et impuissante. Émanation d'une rébellion armée, l'alternance politique est étrangère à sa culture.

C'est pour cela que l'on assiste, depuis son arrivée au pouvoir en 2005, à une interminable mais méthodique construction d'un champ politique éclaté à l'ombre du CNDD-FDD. Cette tâche incombe solidairement aux deux ministères de l'Intérieur et de la Justice, les deux architectes en charge sous la responsabilité - concertée ou non - de la direction du parti, de la Présidence et du Service national de renseignement.

Cette situation était consacrée *de jure* par la promulgation de la loi du 10 septembre 2011 régissant les partis politiques au Burundi et dont ceux d'opposition - dans leur ensemble - ne remplissait pas les conditions. Après plusieurs rappels en 2012 et 2013 restés sans réponse, le ministre de l'Intérieur Édouard Nduwimana demanda, le 6 janvier 2014, au Président de la Cour suprême la dissolution de ces partis : dans sa requête n°5 30/011/CAB/2014, le ministre soutient que ces partis n'existent que de nom. Il indique que depuis la promulgation de la loi régissant les partis politiques au Burundi, des réunions ont eu lieu pour leur rappeler de s'y conformer. Il cite celle du 27 février 2012, celle du 27 avril 2012 et du 20 août 2013. Il ajoute qu'une correspondance leur a été adressée le 8 mars 2012 portant n°530/ 303/CAB/2012 et précise qu'un délai de prorogation leur a été accordé en juillet 2012, novembre 2012 et octobre 2013...

Parmi eux figurent :

1. ALIDE : Alliance Libérale Démocrate ;
2. NADDEBU : Nouvelle Alliance pour la Démocratie et le Développement du Burundi ;
3. RUSANGI : Parti pour la Reconstruction de la Nation Burundaise ;
4. SONOVI : Société Non-Violente ;
5. RADEBU : Rassemblement des Démocrates pour le Développement au Burundi ;
6. VERT-INTWARI ;
7. ABASA : Alliance Burundo-Africaine pour le Salut ;
8. PSD-DUSABIKANYE : Parti Social-Démocrate ;
9. FNL-Iragi rya Gahutu ;
10. FNL-Icanzo ;
11. PALIPE-Agakiza : Parti pour la Libération du Peuple ;
12. PIT : Parti Indépendant des Travailleurs ;
13. PL : Parti Libéral ;
14. PACONA : Parti pour la Concorde Nationale ;
15. ABAHUZA : Parti pour la Restauration de la Monarchie et le Dialogue.

Notes d'analyse rédigées au cours des séjours des années 2009 - 2016

Depuis le début de cette procédure, ces dispositions laissaient les partis de l'Alliance des démocrates pour le changement (ADC) sans base politique, sans lieux d'expression et donc sans voix notamment à l'intérieur du pays. L'efficacité militante traditionnelle du CNDD-FDD, omniprésente au travers de ses jeunesses *Imbonerakure*, pouvait donc se déployer sans contraintes tout comme la mobilisation exclusive des ressources de l'État.

Début avril 2014, le ministre de l'Intérieur confirme donc la radiation de 15 partis politiques, avant même que la Cour suprême ne se prononce au cours d'une audience fixée au 10 mai 2014... Agnès Bangiricenge, porte-parole de la Cour suprême, explique alors que seules 10 des 15 formations politiques ont été informées de la saisine du ministère et que la Cour suprême ne peut pas statuer sans elles. En outre, la même porte-parole annonçait le 20 août que seuls les candidats pouvant attester de l'absence de poursuites judiciaires pourront se présenter aux prochaines élections alors même que l'attestation de non-poursuite judiciaire ne figure pas dans les documents exigés par le Code électoral...

Sans entrer dans la longue litanie des dossiers des partis maltraités, retenons que 45 partis sont agréés au Burundi au début de l'année 2014. Parmi eux, outre le CNDD-FDD, environ une trentaine servent de vitrine ou de tremplin à des personnalités dont les intérêts particuliers et ambitions ont été jugés conformes à la scène politique ordonnée voulue par les autorités. Si ces partis ne font que très rarement la une de l'actualité politique, ils jouent un rôle important dans le maillage du champ politique que le pouvoir construit pour renforcer son assise locale et nationale.

Les "opposants constructifs"

La priorité des dirigeants du CNDD-FDD consiste bien évidemment à intégrer et promouvoir les notables et leaders locaux potentiels en son sein, mais le même objectif peut être atteint dans le cadre de partis relais associés ou proches. Selon les lieux et la conjoncture, ces partis illustrent l'ouverture du parti CNDD-FDD à des personnalités indépendantes qui s'engagent à respecter une démarche de "critique constructive" ou d'"opposition participative".

En 2010, lors du boycott de la plupart des partis engagés dans la compétition électorale, la mise en place dans des délais très brefs d'une "opposition parlementaire" a été particulièrement révélatrice. Le pouvoir avait besoin de s'attacher des opposants constructifs. Ceux qui ont accepté ont pu négocier leur ralliement en contrepartie de postes électifs et de nomination dans les administrations ou autres. Le plus grand réalisme avait prévalu chez certains opposants de longue date : "Est-il raisonnable de s'épuiser pendant une mandature sans financement, sans poste face au rouleau compresseur du CNDD-FDD, alors qu'il est possible pendant cinq ans d'engranger des forces et des fonds, pour mieux l'affronter ensuite ?". Rétrospectivement, cette position défendue alors par une personnalité politique majeure de l'opposition s'est avérée assurément judicieuse, même si cinq ans après, à l'heure de la rupture, il lui faut accepter difficilement que les biens (mal- ?) acquis dans ce cadre soient partiellement récupérés par le bailleur.

Les "opposants radicaux"

Ensuite, tout au long de la mandature, les opposants radicaux ont individuellement ou collectivement été l'objet d'une double politique d'intimidation-répression et/ou de séduction. Le camp des ralliés est actuellement hétérogène. Les uns s'attachent aux tremplins politiques qui leur ont été accordés (notamment les ailes dissidentes des partis ralliés au pouvoir), alors que d'autres ralliés déçus rejoignent actuellement ou sont tentés de rejoindre les coalitions de l'opposition "radicale". Les éléments "radicaux" restés constants sur leur position ont été livrés à eux-mêmes dans des conditions difficiles notamment ceux qui ne disposaient pas de revenus réguliers, ni de fortune personnelle. Quasiment tous ont été soumis à de fortes pressions

Notes d'analyse rédigées au cours des séjours des années 2009 - 2016

individuelles ou collectives proportionnelles au danger qu'ils pouvaient représenter pour le CNDD-FDD.

Ces fortes contraintes politiques à la fois prosaïques et sophistiqués génèrent et entretiennent de fortes amertumes et frustrations, émoussent très vite les convictions alors que rares sont les politiciens porteurs d'un projet politique élaboré. Dans ce contexte, tous les ingrédients étaient réunis pour que, après dix années de pouvoir CNDD-FDD, cette échéance électorale donne lieu à des confrontations majeures entre le pouvoir et les diverses oppositions.

Du côté des oppositions, l'ensemble de ses dirigeants dits "de Bujumbura" étaient impatients d'en découdre. Il s'agissait, selon l'état de leur parti, de se prouver qu'il existe encore, de continuer à exister et/ou de faire connaître leurs ambitions pour les mieux lotis. En effet, depuis l'erreur stratégique magistrale du boycott général du cadre institutionnel électif de 2010, l'opposition extra-parlementaire a eu le temps d'en boire le calice bien au-delà de ce qu'elle imaginait. Non seulement, elle a été abandonnée par sa base populaire et ses notables locaux effarés par son irresponsabilité, mais elle n'a jamais pesé ensuite sur les événements, ni même réussi à surmonter ses propres divisions et problèmes de leadership.

Elle croyait pouvoir se ressourcer dans une cure d'opposition qui lui permettrait de cogner pendant cinq ans sur un pouvoir monolithique dont l'incompétence gestionnaire était patente et de lui imputer tous les blocages et échecs politiques, sociaux et économiques inhérents à une conjoncture nationale et régionale déprimée. Mais, c'est elle qui a été sans cesse bousculée par un pouvoir roué et cynique qui s'est comporté à son égard comme un rouleau compresseur. Seuls avaient trouvé grâce et soutiens multiformes auprès de lui, les ralliés de l'opposition parlementaire.

Coupés du terrain et tourmentés par des questions existentielles, les opposants n'ont pas même pu élaborer un plan de campagne et des éléments de programme pour 2015. Le constat de leur affaiblissement continu ne dépassait guère le stade des doléances. Face aux coups que leur portait le pouvoir, même le mot d'ordre récurrent de l'union de l'opposition semblait plus répondre à une obligation pour ne pas disparaître qu'à une volonté collective de revenir aux affaires.

Face à eux, le CNDD-FDD ne doutait pas le moins du monde que son encadrement de proximité particulièrement prégnant des populations rurales de l'intérieur le mettait à l'abri de tout dévoilement des votes au profit des politiciens de Bujumbura. Il estimait aussi pouvoir supporter sans risque majeur le retard imposé par la contrainte d'avoir à trancher la délicate question du candidat adéquat indissociable de celle du troisième mandat. Enfin, il estimait disposer d'une supériorité déterminante sur ses rivaux avec les rapports des services de renseignement sur les écoutes des communications téléphoniques, numériques et autres. Même si l'exclusivité entre ex-camarades de guerre ne peut être garantie.

Seul le secteur des médias et de nombreuses composantes de la "société civile" (ONG et églises) ont réussi à maintenir une distance critique constante grâce à leur large rayonnement pour les uns et à leur fort ancrage social et économique pour les autres. Il ne faut pas oublier non plus la pièce maîtresse du système du pouvoir, les Forces de défense nationale, qui ont la particularité rare sur le continent d'associer à parité une composante d'armée classique et une rébellion armée. Cette armée "intégrée", garante attentive du bon fonctionnement des institutions et respectée par tous, sert - à juste titre - de référence nationale et internationale. Ainsi, malgré de fortes réserves, la stabilité du cadre institutionnel et les espaces de liberté chèrement défendus par de vrais démocrates justifient la réputation d'ouverture démocratique du pays en comparaison à bien des régimes en place dans la région et sur le continent.

Un premier round de confrontations brutales

Deux partis cependant, le MSD et les FNL, échappaient à la morosité ambiante. Ils n'avaient jamais eu d'élus ni participé à l'exercice du pouvoir alors même qu'ils avaient obtenu les meilleurs scores après le CNDD-FDD lors du premier scrutin de 2010. De plus, quatre ans après la leçon de 2010, leurs partisans, nouveaux venus sur la scène politique, demeuraient très mobilisés. Les chefs des deux partis avaient dû (re)-plonger dans la clandestinité en 2010 et ils savaient que le pouvoir les craignait, c'est-à-dire n'hésiterait pas à les terrasser à la moindre erreur politique. Les provocations de sa part n'ont donc pas cessé. Elles ont été fructueuses, puisque le chef du MSD, sujet à des pulsions puissantes, créatrices ou destructrices selon les cas, a été emporté par l'exemple du soulèvement populaire ukrainien au cours de la seconde quinzaine de février 2014 et a estimé que la situation burundaise présentait des analogies. Il a alors voulu organiser une grande manifestation afin d'obtenir que soit mis fin aux obstacles permanents que le pouvoir imposait à ses partisans et militants dans le domaine des libertés d'expression et de réunion. Il a testé ses forces le 8 mars 2014 et a perdu. Exilé, sous mandat d'arrêt, une partie de son état-major durablement en prison comme plusieurs de ses jeunes militants, il est depuis lors durablement hors-jeu.

Les mésaventures d'Alexis Sinduhije, fondateur de la Radio Publique Africaine et président du MSD

Ancien journaliste, Alexis Sinduhije a créé la Radio publique africaine en 2000. Cette station, devenue très vite la radio la plus écoutée du pays, a été censurée dès 2003. En 2004, il s'est vu décerner par le Comité de protection des journalistes le prix de la Liberté de la Presse avant d'être classé par le *Times* en 2008 parmi les 100 personnalités les plus influentes du monde. Après la création en 2007 du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD), parti dont il est le président, Alexis Sinduhije est arrêté et emprisonné en novembre 2008 pour insultes envers le président Pierre Nkurunziza, avant d'être relâché en mars 2009.

En 2010, son parti obtint un score honorable lors du premier scrutin du processus électoral. Suite au mouvement de contestation et de boycott des élections, il s'estime menacé et s'installe en France. Accusé de prôner la lutte armée, Alexis Sinduhije, est arrêté en janvier 2012 à Dar es-Salaam à la demande des autorités burundaises, puis libéré et expulsé vers l'Ouganda par les Tanzaniens après une forte mobilisation de ses soutiens nationaux et internationaux.

De retour au Burundi en mars 2013 avec d'autres opposants dénoncés comme terroristes depuis 2010, il reprend activement le combat politique en vue des élections de 2015. Le 8 mars 2014, las du harcèlement des autorités à chaque tentative du MSD d'organiser des réunions et des manifestations publiques, des milliers de jeunes du parti MSD qui tentaient de manifester dans le centre-ville de Bujumbura se heurtent à des centaines de policiers, déployés pour les en empêcher, avant de se retrancher au siège du parti où Alexis Sinduhije appelle à la résistance. Lors de l'assaut final des forces de police, à la nuit, Alexis Sinduhije réussit à s'échapper, mais 71 dirigeants et militants sont arrêtés. Ces affrontements sont les plus violents advenus à Bujumbura depuis la fin de la guerre civile en 2006. En fuite, le président du MSD assure alors qu'il ne s'agissait que de simples manifestations pacifiques pour réclamer les droits politiques et civils de l'opposition bafoués au Burundi.

Resté quelque temps discret sur le sort réservé au leader du MSD, que des dignitaires du régime ont aidé à fuir, le pouvoir opte finalement pour l'extrême fermeté sous la pression des responsables du parti CNDD-FDD, des officiers du SCR et du ministère de l'Intérieur qui entretiennent une hostilité quasi viscérale envers les médias indépendants. Le 12 mars, le procureur de Bujumbura, annonce qu'Alexis Sinduhije est notamment poursuivi pour

“[participation à un mouvement insurrectionnel armé](#)”, crime passible de la perpétuité dans le Code pénal burundais.

Le 28 mars, le comité exécutif de la Radio Publique Africaine remplace Éric Manirakiza par Bob Rugurika, jusqu'alors rédacteur en chef, à la direction de la RPA. Cette décision traduit une reprise en main du média par la direction du MSD, le parti politique d'Alexis Sinduhije. Lui-même étant désormais hors-jeu et quasi bloqué en Belgique même si, après son interpellation sous le coup d'un mandat d'arrêt international à l'aéroport de Zaventem le 1^{er} mai dernier, il a été élargi en raison d'une justice compréhensive. Il n'en a pas été de même pour 21 de ses militants condamnés à la prison à perpétuité pour les mêmes motifs. Le ministre de l'Intérieur envisage alors une éventuelle suspension, voire dissolution du MSD.

Ce dossier est revenu sur le devant de l'actualité au cours de la première semaine de janvier 2015 lors de l'attaque menée sur le territoire burundais à une cinquantaine de kilomètres au nord de Bujumbura par quelque 200 rebelles armés venus de RDC. Au terme de plusieurs journées d'affrontements, les forces armées aidées par des forces de police et des membres des jeunes *Imbonerakure* annonçaient avoir tué une centaine de ces hommes sans autre précision. Mais parallèlement, les observateurs étaient explicitement conduits par les autorités sur la piste de l'opposition intérieure et en premier lieu des membres du MSD qui se seraient engagés dans la voie de la lutte armée.

La principale question qui se pose alors à son sujet est de savoir si, comme l'ont reconnu plusieurs des survivants membres du commando armé décimé lors des affrontements de Cibitoke, Alexis Sinduhije serait l'instigateur de cette attaque confirmant l'accusation récurrente de son inclinaison en faveur de la lutte armée. En l'état des éléments disponibles, il est difficile d'imaginer qu'il ait pu trouver la dizaine - a minima - ou les dizaines de milliers de dollars nécessaires pour assurer le recrutement, la formation et l'équipement des quelque 200 jeunes recrutés à Bujumbura, puis transférés et entraînés dans le Sud-Kivu d'octobre 2014 à janvier 2015. Il est tout aussi difficile d'expliquer l'intérêt pour son parti d'envoyer cyniquement à la mort ou à la prison à perpétuité ces mêmes jeunes sans que le moindre objectif politique soit énoncé. S'il s'agit d'un avertissement envoyé au pouvoir à Bujumbura, il ne peut être le fait d'un “particulier” même impulsif, sauf s'il est manipulé ou ignorant de ce qui se ferait en son nom (une liste relativement exhaustive de tels donneurs d'ordre éventuels peut être rapidement établie parmi les acteurs qui connaissent les particularités de la zone d'implantation du commando traditionnellement “accueillante”). Une dernière interrogation subsiste sur l'attitude des autorités burundaises qui depuis plus de quinze jours disposent de ces aveux spontanés corroborant les accusations tout aussi spontanément émises au début de la contre-offensive des forces armées. Pourtant, elles ne les utilisent pas à cette fin.

Une seconde série d'événements marquants advient un mois après, à la fin de la première quinzaine de mai.

Les *Imbonerakure* à la “une” des médias

Épisode 1 :

C'est dans ce contexte que le vendredi 9 mai 2014 alors que se tenaient les Assises nationales des médias [cf. [Programme Médias-Mémoire-Histoire](#)] qu'un dérapage malencontreux mais révélateur eut lieu avec l'arrestation par des *Imbonerakure* de la journaliste Sonia Rolley de Radio France Internationale et Serge Nibizi, journaliste de la radio RPA, en reportage dans la province... présidentielle de Ngozi. L'administrateur local étant absent, ils sont partis à la

Notes d'analyse rédigées au cours des séjours des années 2009 - 2016

recherche des représentants des partis politiques. Alors qu'ils quittaient la localité, ils ont été interceptés par une bande de jeunes qui a érigé un barrage devant leur véhicule. Choquée, la population s'est massée pour leur expliquer qui étaient les assaillants et savoir qui ils étaient. Le temps qu'elle comprenne ce qu'étaient venus faire les "otages" et reconnaisse Serge Nibizi, elle s'est solidarisée avec les policiers communaux pour les libérer. Ces miliciens ont menacé puis matraqués leurs "opposants". Refusant ensuite d'obéir aux ordres téléphoniques donnés par les gouverneurs de Ngozi et de Kirundo ainsi que par le conseiller principal de la présidence, Willy Nyamitwe, ils lui ont intimé le silence et plus personne ne parlait pendant plusieurs heures.

Malgré la nuit, les habitants, percevant pleinement l'importance de ce qui se jouait, se sont rassemblés pour assister à cette démonstration de force d'un meneur local face à une journaliste étrangère de RFI et un présentateur de la radio RPA parmi les plus populaires du pays. Tous les présents, acteurs impuissants et spectateurs, n'avaient alors apparemment qu'un seul message à donner à voir et à transmettre aux deux journalistes en tournée sur le terrain : partager avec eux le sentiment de peur face à la force et à l'impunité assumées de ces militants. Vers 21 heures 30, les journalistes ont enfin été autorisés à rejoindre Kirundo escortés par des policiers mandatés par le commissaire provincial de Ngozi.

Tout au long de la première nuit où il a fallu organiser la protection puis la libération des personnes à Marangara et dégager des issues acceptables à cet "incident" en soi banal, le contact a été permanent avec Willy Nyamitwe, conseiller principal à la Présidence. Le lendemain, il s'est rendu personnellement à Kirundo pour récupérer les deux journalistes et s'assurer de l'arrestation effective des *Imbonerakure*.²

Une fois les exigences - difficilement - assumées par l'ensemble des décideurs locaux, nous avons essayé de sortir de cette crise de manière exemplaire. Il s'agissait concrètement d'anticiper la mise en place du comité de pilotage "Pouvoirs publics-Médias" à parité de représentation qui venait d'être composé lors des Assises des médias pour débattre et régir les rapports entre les différentes parties et d'obtenir que les réactions des médias sur l'incident respectent la lettre et l'esprit des [recommandations des Assises](#). Ainsi, en ce qui concernait les médias, une rétention totale de l'information avait été décidée pendant deux jours en contrepartie de l'arrestation publique des miliciens (5 sur 7 dont leur chef - le directeur communal de l'enseignement - et le vétérinaire communal). Précisons que le président des *Imbonerakure* de Ngozi était le directeur provincial de l'enseignement...

Après que l'exigence incontournable de l'arrestation des auteurs des auteurs de ce barrage qui conditionnait le maintien du *black-out* sur l'information ait été satisfaite et assurée personnellement par le conseiller personnel de la Présidence et le gouverneur de Ngozi, tout s'est passé au mieux. Sonia Rolley en duo avec Serge Nibizi de RPA ont fait un travail remarquable d'information et d'explication qui a occupé les antennes de RFI et de la quasi-totalité des médias burundais pendant plusieurs jours. La totalité des acteurs impliqués et/ou mis en cause a pu s'expliquer quotidiennement et contradictoirement. Aucun débordement n'a donc eu lieu. Une émission spéciale a repris le tout à la fin de la semaine avec des prises de parole du ministre de l'Intérieur et du président de l'ABR.

² Il importe aussi de préciser que la situation dans la ville était déjà très tendue du fait de la perquisition de l'hôtel de Jean Minani, président du Frodebu *Nyakuri*, par des militaires rwandais sous le prétexte qu'une rwandaise recherchée par la police y serait réfugiée. Il se tenait par ailleurs en ville à Kirundo, une réunion entre le général Adolphe Nshimirimana en charge des services de sécurité et James Kabarebe, le ministre de la Défense rwandais. Ce dernier accusait le Burundi d'héberger "492" ex-*Interahamwe* dans un camp proche à partir duquel ils organiseraient des incursions au Rwanda. À l'époque, des militaires rwandais patrouillaient souvent du côté burundais de la frontière le long de la Kanyaru et du lac Cohoha, proche de Kirundo.

Notes d'analyse rédigées au cours des séjours des années 2009 - 2016

Outre le soulagement puis la satisfaction des professionnels des médias, presque toutes les ambassades et représentations internationales nous ont fait connaître leur profonde satisfaction de cette gestion "professionnelle" conjointe du conflit et de ses leçons. Au niveau des diverses autorités, des conseils ont été relayés directement ou indirectement pour éviter certains termes ou noms. Globalement, l'expression officielle s'est déliée au fil des entretiens et interviews avec la reconnaissance pleine et entière des faits et des responsabilités.

Après avoir invoqué des défaillances diverses liées à des "concoeurs de circonstances malheureux", telles les absences conjointes du chef de poste de la police et de l'administrateur communal, il revenait bien au responsable local des *Imbonerakure*, président du Conseil communal, cadre du CNDD-FDD et par ailleurs directeur communal de l'Enseignement (DCE) de Marangara de veiller à la "sécurité de la commune".

Mais des questions de fond demeuraient. En effet, comment cette éminente personnalité communale a-t-elle pu se permettre de refuser de répondre aux appels téléphoniques de deux gouverneurs et du conseiller principal de la Présidence et bien évidemment d'obtempérer à leurs ordres. Mégalomane peut-être, comme l'a dit le ministre, mais elle ne pouvait avoir procédé ainsi sans avoir obtenu des soutiens plus puissants qui la "couvrait". Quand j'ai émis cette hypothèse lors de mon entretien avec le président du CNDD, Pascal Nyabenda le 15 mai, il n'a pas démenti en renvoyant "éventuellement" sur d'autres personnes. J'ai eu ensuite la confirmation formelle qu'avec l'accord du ministre de l'Intérieur, il avait lui-même couvert l'intervention du DCE et ses refus de répondre aux injonctions des gouverneurs... Mais à l'inverse, l'arrestation des auteurs avait été décidée à la Présidence sur pression de son conseiller, Willy Nyamitwe, pour ne pas gâcher le "succès" des Assises des médias sur les ondes internationales via les reportages quotidiens de RFI...

Enfin, après y avoir consacré beaucoup d'énergie, l'épilogue officiel de l'incident a été établi dans un communiqué conjoint du conseiller principal de la Présidence et du Président de l'ABR. Il rompait avec le climat des invectives usuelles. Une nouvelle maturité s'esquissait :

"Ce vendredi 9 mai, aux environs de 18 h.45, deux journalistes, une française, Madame Sonia Rolley, et un burundais, Monsieur Serge Nibizi, qui effectuaient leur mission à Marangara, province Ngozi (nord du Burundi) ont été arrêtés pendant quelques heures sur un barrage érigé par une bande de jeunes gens dirigée par le Président du Conseil Communal de Marangara, M. Venant Sibomana.

Bien que les journalistes aient décliné leur identité et que certaines autorités dont les gouverneurs des provinces de Ngozi et Kirundo soient intervenues par téléphone, M. Sibomana a affiché un comportement d'insubordination.

Les acteurs des assises de Gitega qui se sont tenu du 5 au 10 mai 2014 ont appelé à "la restauration d'un climat de confiance entre les autorités publiques et les médias", "au droit d'accès à l'information publique" et à l'exercice responsable des médias. Dans ce cadre, un comité de suivi réunissant médias et autorités publiques a été mis en place pour veiller à l'application de ces recommandations et être un espace de dialogue pérenne.

Certains de ses membres se sont rendus à Marangara et ont été témoins de l'interpellation de Monsieur Venant Sibomana ainsi que d'autres jeunes soupçonnés d'avoir érigé ce barrage. Le comité de suivi salue cette modalité de résolution ainsi que le geste des pouvoirs à défendre l'exercice du journalisme et appelle qu'il en soit de même dans l'avenir.

Le comité souhaite que la justice fasse correctement son travail pour un exercice d'une presse libre, indépendante et professionnelle au Burundi."

Fait à Bujumbura, le 12/05/2014.

Notes d'analyse rédigées au cours des séjours des années 2009 - 2016

Pour le comité de pilotage, Willy Nyamitwe, Vincent Nkeshimana

Tel fut l'épilogue officiel de l'incident dans le message cosigné du conseiller principal de la Présidence et du Président de l'ABR (par ailleurs, directeur de radio Isanganiro). Il a consommé beaucoup d'énergie mais ce communiqué rompt avec le climat des invectives habituelles. Une nouvelle maturité s'esquisse. Même si des deux côtés, des éléments (quelques responsables des médias et le noyau dur des conseillers à la Présidence) se refusent à toute concertation.

Ainsi, il a fallu pratiquement deux jours pour que Vincent Nkeshimana accepte le principe du communiqué et valide un texte, non parce qu'il y était opposé mais parce qu'il craignait d'être désavoué par RPA, Renaissance voire Bonesha. Ce qui était probable. Signalons néanmoins que personne n'a exprimé publiquement de réserves lors de la réunion de bilan des médias du 14 mai.

Il restait ensuite à traduire concrètement ces avancées et à dégager des incidences pratiques et proprement politiques sur la question de la liberté de circulation et d'accès aux populations des journalistes dans un pré-contexte d'élections générales. En effet, plus largement, les autorités souhaitaient alors accélérer la mise en place de "groupes de sécurité mixtes" ou Comité mixte de Sécurité communale progressivement mis en place en octobre 2013 à tous les échelons depuis les cellules jusqu'à la province et chargés de veiller à "la sécurité de la commune".

Cette institutionnalisation du contrôle préalable de tous les visiteurs dans une commune n'améliore pas la liberté de circuler et de s'exprimer, ni n'évite les pratiques arbitraires. Et cette mesure rejoint les intentions de plusieurs autres partis de renforcer localement leurs propres jeunesses dans la voie préconisée avec le succès que l'on sait par Alexis Sinduhije. La voie de tous les dangers. Les jeunesses ne seraient utilisées, notamment lors des patrouilles nocturnes, qu'encadrées par des représentants de la police et de l'administration communale. Après de larges concertations, et un entretien avec le Président du Parti le jeudi 15, celui-ci programmait l'installation formelle du Comité de suivi paritaire Pouvoirs publics-Médias la semaine suivante et une réunion consacrée à des mesures immédiates traduisant le nouveau climat de "dialogue" avec les médias.

Sur le plan politique, cet événement a servi de révélateur pour illustrer des pratiques courantes des *Imbonerakure* et du CNDD-FDD partout où il est en position de force. Il interdit localement des rencontres de journalistes avec des membres d'autres partis que le sien, alors même qu'ils ne représentent que des forces négligeables et surtout s'autorise des exactions physiques sur des étrangers à la commune tout comme envers ses propres administrés. On peut alors imaginer ce qu'il en est des libertés vis-à-vis des simples citoyens...

Plus fondamentalement, dans l'atmosphère de rumeurs et de peurs qui accompagne la montée des tensions politiques récentes, il importe de savoir si de telles pratiques sont appelées à disparaître de la rubrique des faits divers ou si elles doivent être considérées comme des éléments constitutifs d'un système de pouvoir.

Dans un domaine aussi sensible dans le contexte régional, on ne connaît que trop bien les étapes selon lesquelles les jeunesses des partis se transforment progressivement en police politique et idéologique vis-à-vis de tous les déviants et opposants réels ou supposés. On sait tout aussi bien que la délégation de fonctions de sécurité et de maintien de l'ordre à des militants des partis dégénèrent fréquemment en prélèvements voire exactions envers tous les citoyens parce qu'un tel engagement politique est un moyen privilégié d'accéder à des revenus et à un statut social. Enfin et surtout, on sait que ce sont eux qui, à terme, contrôlent les voix qui "font" les élus et qui disposent alors ... de ceux qui les ont engendrés.

Épisode 2 :

Le dénouement de l'affaire Marangara télescope en fait deux autres événements, plus sensibles encore, pour les autorités. La veille, le 11 mai à 21 h. Datus Nshimirimana, le plus proche collaborateur d'Agathon Rwasa chargé de la collecte des signatures nécessaires aux candidats aux élections, était assassiné dans la banlieue de Bujumbura. Un coup dur pour les FNL. Un meurtre susceptible d'être imputé à de multiples auteurs.

Mais, plus encore, il advenait dans un climat où divers crimes et exactions sont imputés à des membres des jeunesses du parti CNDD-FDD, les *Imbonerakure*. Redoublés par des accusations d'entraînements militaires de ces mêmes jeunesses en RDC, ils faisaient l'objet de vifs débats dans les médias et la "société civile" depuis les déclarations, le 6 mai, de Pierre-Claver Mbonimpa, président de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), sur la Radio publique africaine (RPA) dénonçant l'existence de centres d'entraînement de jeunes Burundais à l'est de la RDC. Suite à ses accusations, sur lesquelles il affirme disposer de preuves, il est alors appelé à comparaître devant la police judiciaire les 7 et 12 mai avant de se dérober le 14." Cette affaire était délicate à bien des égards. En effet, les ambassades comme les ONG internationales n'avaient pas cherché à vérifier les assertions de l'intéressé. Un manque de rigueur évident. Ainsi, le soir même, après discussion avec S. Rolley et S. Nibizi, ceux-ci décidaient de partir sur les lieux en RDC dès le lendemain pour enquêter sur les 11 morts de la liste publiée par PCM.

Vers 21 h., j'étais contacté à l'hôtel Rocca où je logeais, par des proches de PCM, désormais sous mandat d'arrêt et recherché, pour me demander de le cacher et/ou de le faire fuir à l'étranger. Une sollicitation illusoire. En effet, si le SNR burundais était assurément moins brutal que la DMI rwandaise, j'étais bien placé pour savoir que sa capacité d'écoute et d'interception de mes communications et courriels était toute aussi efficace. De même, l'argument selon lequel j'étais en mesure de dissuader les autorités de l'arrêter une fois hébergé par mes soins dans l'hôtel Rocca n'était pas sérieux. Enfin, juste après l'issue positive du dossier "Marangara", j'estimais irresponsable de me mettre en porte à faux avec les autorités après les deux jours de vifs débats qui avaient accompagné la rédaction du communiqué conjoint reconnaissant les fautes des autorités sur les faits et le fond de l'affaire, alors même que Willy Nyamitwe venait de m'annoncer que la Présidence n'avait pas apprécié la gestion de cette affaire.

Le 15 au matin, PCM est arrêté par des agents du SNR et mis en accusation pour "atteinte à la sûreté de l'État", "incitation à la désobéissance publique" et "troubles de la paix publique", son emprisonnement suscite une vaste mobilisation nationale et internationale. De mon côté, je m'entretiens des deux "affaires" avec le Président du parti CNDD-FDD, puis avec l'ex-Secrétaire général. Quant à Sonia Rolley et Serge Nibizi, malgré la défection de leur "passeur", ils dénichaient dans la journée sur sa colline un des *Imbonerakure* prétendument tué par les FNL au Congo où il était censé s'entraîner (Nyandwi Heri du secteur Gifugwe, vendeur de *mukeke* sur le marché). Par ailleurs, Willy Nyamitwe retrouvait la photo la plus impressionnante du massacre présumé des FNL sur le site du mémorial du génocide de Nyamata au Rwanda. En fait, non seulement les faits rapportés n'étaient pas établis mais les documents présentés tout comme les photos s'avéraient être des faux évidents au regard des informations que PCM avait donc pris pour argent comptant. Informés, Human Rights Watch, la Fédération Internationale des Droits de l'Homme et Amnesty International débattent avec le Service national de renseignement et le Parquet. S. Rolley prend contact avec la MONUSCO pour faire identifier les auteurs des emails à l'origine du piège présumé. Mais la thèse aussitôt avancée selon laquelle il avait été délibérément "piégé" ne pouvait à elle seule excuser la crédulité initiale. À l'accusation d'atteinte à la sécurité de l'État, il était désormais possible aux détracteurs de PCM de le poursuivre pour faux et usage de faux !

Notes d'analyse rédigées au cours des séjours des années 2009 - 2016

Le lendemain, 16 mai, il fallait calmer le jeu avec les autorités du CNDD et débattre avec les membres du Comité Pouvoirs Publics-Médias³ en rappelant la concession réciproque admise par tous lors des Assises des médias : liberté d'expression reconnue pour les uns, professionnalisme et vérification des informations pour les autres. Faisant allusion à l'affaire Marangara, les interlocuteurs officiels répondaient avec fermeté "que les médias et la société civile ne pouvaient toujours sortir vainqueur dans leurs affrontements avec les autorités" et que la reconnaissance des "erreurs commises" était un préalable au règlement de l'affaire. La réponse obtenue du plus haut niveau fut que "maintenant que ses muscles se sont dégonflés, on pourra débattre avec lui [PCM] s'il reconnaît que ses preuves ne tiennent pas la route." Ce que l'intéressé et ses soutiens médiatiques locaux n'ont pas accepté. L'exploitation politicienne du dossier primait alors même que l'essentiel, la présence jusque-là déniée de forces militaires burundaises en RDC, était désormais établie par des interlocuteurs étrangers. Dans cet affrontement, il n'est pas inutile de préciser que PCM et le Président sont originaires de la même colline...

Le 18 mai, Sonia Rolley présentait une version prudente des développements de cette affaire sur [l'antenne de RFI](#) qui lui a valu de très vives accusations de "trahison" de la part du directeur de la RPA. L'attitude agressive de Bob Rugurika était dopée par l'annonce anticipée que l'audience de la radio RPA dépassait du double voire du triple celle de l'ensemble des radios concurrents. S. Rolley a donc cessé toute contre-enquête visant à éclaircir le "piège" présumé, n'a pas récupéré l'adresse IP et la localisation de l'ordinateur ayant envoyé les "faux". Pour autant le Comité Pouvoirs Publics-Médias était installé et survécut à ce conflit brutal. Un ultime entretien avec W. Nyamitwe a eu lieu l'après-midi pour relancer directement les contacts avec les juges.

Ajoutons encore que le lendemain, le journal *Iwacu* titrait en première page sur le héros de la semaine "PCM" proclamant un tonitruant "J'ai des preuves" suivi d'un sous-titre annonciateur "Des jeunes Burundais s'entraînent militairement au Congo"⁵... Le propos était redoublé par une enquête intitulée : "Des *Imbonerakure* sont-ils en RDC ?" et parlant de PCM, le journal ajoutait "*Iwacu* a vérifié ses révélations" ! Alors que le numéro était centré sur les Assises et la mésaventure de Marangara, le contre-effet était évident. Le faux-pas fut rattrapé en partie la semaine suivante par un éditorial sur la difficulté de poursuivre l'enquête engagée par Sonia Rolley dans un climat de peur de s'exprimer et par la "Pensée" de la semaine "*L'erreur n'annule pas la valeur de l'effort accompli*".

Il ressort de ces dix derniers jours que les médias ont été considérés à deux occasions comme les interlocuteurs directs les plus importants pour les autorités. Sans enthousiasme assurément, mais parce qu'ils étaient incontournables et entendus.

Plus largement, cette campagne de soutien et de défense de PCM est activement relayée par les autorités de Kigali et les réseaux sociaux rwandais qui, après l'écrasement par les troupes de la brigade d'intervention de la MONUSCO des rebelles du M23 (soutenus par le Rwanda en RDC), et les tentatives présumées de déstabilisation du régime, dénonçaient une complaisance internationale envers le régime de Bujumbura. Selon la partie rwandaise, les forces armées

³ Créé opportunément le 6 mai 2014 au titre des recommandations des Assises nationales des médias tenues à Gitega à l'initiative de l'Association des radiodiffuseurs burundais et de la presse écrite. Sa première réunion avait été consacrée le 10 mai à l'arrestation de deux journalistes de RPA et de RFI par des jeunes *Imbonerakure* dans la commune de Marangara au nord du pays. Les auteurs avaient été arrêtés et les autorités avaient publiquement reconnu la nécessité de mettre fin à de telles pratiques.

⁵ [Iwacu, n° 271, 16 mai 2014.](#)

burundaises toujours présentes en RDC entraînaient les jeunesses miliciennes du CNDD-FDD ainsi que les 'génocidaires' hutu rwandais regroupés au sein des FDLR.

Venant après le transit et l'accueil bienveillant à Kigali d'Alexis Sinduhije, le président du MSD alors en fuite et poursuivi pour avoir tenté d'organiser un mouvement insurrectionnel, nombre de personnalités éminentes s'inquiétaient de la dégradation de la situation sécuritaire. Le président Barack Obama lui-même demandait la libération de PCM, le 24 septembre, lors de la réunion annuelle de la *Clinton Global Initiative*. Quelques jours après, le 29 septembre, à la 6^{ème} demande de ses avocats et après plus de quatre mois d'emprisonnement, Pierre-Claver Mbonimpa était mis en liberté provisoire pour raisons médicales. Le gouvernement burundais niait avoir cédé à de quelconques pressions internationales.

Bilan et enseignements

Ces éprouvantes confrontations ne signifient pas pour autant que l'arbitraire se serait brutalement généralisé ni surtout, malgré les tensions ambiantes et la dramatisation entretenue, que les marges d'action des opposants et contestataires divers se soient notablement réduites. Bien au contraire pourrait-on dire, car ces événements successifs ont permis de situer clairement des rapports de force et les ressources dont disposent les divers protagonistes.

Dans les deux cas, les autorités ont usé lourdement des moyens de droit à leur disposition allant jusqu'à condamner les prévenus à des peines plus lourdes que les dispositions du code pénal. Certes, on peut penser que l'affront commis par Alexis Sinduhije faisant prisonniers et désarmant les policiers qui avaient pénétré à l'intérieur des locaux de son parti puis conservant leurs armes en les relâchant relevait de la provocation. Pour autant les tirs des policiers, l'assaut contre le siège du MSD, la chasse aux jeunes présents sur les lieux, puis le nombre et la gravité des peines infligées aux jeunes arrêtés à cette occasion ont choqué par leur disproportion.

Ce sentiment s'est amplifié peu après lors de l'arrestation du célèbre militant des droits de l'homme burundais. La présente version ne raconte pas les débats entre les membres du comité Pouvoirs Publics-Médias⁷ qui ont précédé l'arrestation afin de dégager des issues acceptables, ni l'intransigeance des deux parties confondant la forme (les documents exhibés) et le fond des accusations (la présence effective de troupes burundaises en RDC). Il était clair alors que la volonté d'en découdre au grand jour était assumée même si le prix pouvait en être élevé.

Trois enseignements majeurs peuvent être retenus de ce round d'affrontements frontaux.

Le premier est qu'au-delà des causes immédiates, l'arrière-plan de ces événements graves et inédits tient à la volonté d'exprimer l'exaspération accumulée depuis des années face aux atteintes quotidiennes aux libertés individuelles et collectives et au profond mépris des autorités politiques envers les "tambourinaires" de Bujumbura.

Or, et c'est le deuxième enseignement, ce sont bien les médias et les organisations de la "société civile" qui occupent le devant de la scène, qui accréditent les valeurs défendues, incarnent la légitimité des revendications et déclenchent les soutiens intérieurs et extérieurs. Même si certains médias et ONG peuvent être considérés comme très proches des partis politiques, les déclarations de ces derniers ne sont pas à elles seules audibles. Ce sont les médias et les ONG qui ont transformé la défaite du MSD en tragédie répressive, de même seuls les médias et les ONG sont capables de protéger et de défendre les partisans - simples sympathisants ou militants actifs - des partis d'opposition qui sur le terrain, à l'intérieur du

pays, payent quotidiennement le prix de leur engagement.

Le troisième enseignement est la posture exclusivement autoritaire et répressive des diverses autorités, alors même que la plupart des éléments constitutifs de ces dossiers qui n'étaient pas de notoriété publique, auraient pu faire l'objet d'une présentation "pédagogique". Exhibées comme autant de succès des forces en charge de l'ordre public, les preuves d'autorité ou, formulé autrement, la crispation sécuritaire du CNDD-FDD sont finalement apparues comme autant de mesures arbitraires et brutales.

Plus sérieux encore pour les autorités burundaises, leur défaite est aussi celle de la crédibilité. Alors que personne n'a retenu le détail des accusations sur la fragilité des preuves factuelles exhibées par P.-C. Mbonimpa, ne pas avoir reconnu à cette date que la présence d'un détachement de l'armée burundaise en RDC à Kiliba Onds dans le territoire d'Uvira était l'enjeu du débat et nourrissait le ressentiment du Rwanda à l'égard de la MONUSCO, des gouvernements congolais et burundais, tous trois solidaires dans la dénégation, a été une très grave erreur. Quand le président Obama est intervenu sur le dossier de P.-C. Mbonimpa, juste avant sa libération au cours de la deuxième quinzaine de septembre, RFI avait déjà constaté et rendu publique cette présence, connue (et manifestement approuvée) par la plupart des ambassades représentées à Bujumbura depuis 2011. Il a fallu attendre la confirmation tardive - et obligée - de l'information par la MONUSCO au début d'octobre pour que les deux gouvernements intéressés le reconnaissent et organisent les 7 et 8 octobre un retrait précipité du détachement. Ce jour-là ce sont les activistes de la société civile du Burundi et du territoire d'Uvira qui ont fêté leur victoire conjointe, alors que le porte-parole de l'armée burundaise se limitait au constat du retrait sans réagir aux accusations adjacentes relatives aux appuis accordés aux *Interahamwe* des forces rescapées rwandaises des FDLR.

Au total, on peut alors penser que paradoxalement, au terme de cette brutale entrée en matière, malgré ou plutôt en raison du coût consenti par leurs défenseurs, les libertés d'expression et de manifestation ont alors atteint un niveau d'exigence élevé qui est devenu une référence plancher. Les militants politiques et associatifs ont alors vaincu leur peur et ouvert la voie à d'autres transgressions qui seront désormais considérées comme autant de reculades obligées des autorités en place.

Les appareils des partis pouvaient alors tenter de profiter de cette dynamique pour leur propre compte. En effet, et ce sera le cœur de la note d'analyse n° 9, depuis que la campagne électorale a été vraiment lancée à la mi-novembre 2014 avec la première clarification des alliances au sein de l'opposition suivie du processus d' enrôlement des électeurs, on assiste, semaine après semaine, à une double montée des tensions et de l'affirmation de plus en plus claire des ambitions des divers acteurs politiques. Elle se manifeste, notamment depuis l'attaque d'un groupe rebelle dans la province de Cibitoke, au travers du déploiement par le CNDD-FDD de la plus large palette des moyens de pression ou d'intimidation dont une autorité publique monopartisane dispose dans l'objectif de dissuader les citoyens de participer à toutes formes de manifestation collective et d'expression publique d'une opposition, comme le droit élémentaire de réunion ou le simple port d'un insigne affichant l'adhésion à de tels partis. En réponse à cette stratégie de *containment*, et malgré le climat de peur ambiante qui s'est instauré, on assiste à des transgressions explicites du carcan légal imposé aux partis non agréés et à des contestations ouvertes de la répression dont sont victimes les militants et les formations politiques de l'opposition reconnues ou non par le ministère de l'Intérieur.

2. La recomposition des coalitions politiques (octobre 2014-février 2015)

La fin de l'année 2014 s'annonçait sous le signe du retour des partis politiques au premier plan de l'actualité. Effectivement, la moisson a été généreuse.

La création de la Coalition des partis politiques pour une opposition participative

Recentré sur ses enjeux internes de pouvoir sur lesquels il ne souhaitait pas encore s'exprimer, le CNDD-FDD se devait d'agir et de démontrer qu'il conservait l'initiative. Ce qu'il a fait dès le 4 septembre avec le lancement de la Coalition des partis politiques pour une opposition participative (COPA). Le président de cette nouvelle coalition politique proche du pouvoir, Jean de Dieu Mutabazi, annonce que neuf partis politiques ont décidé de se coaliser dans la perspective des prochaines élections afin de mener une "opposition participative".

Il s'agit du Rassemblement des démocrates pour le développement au Burundi (RADDEBU), le Mouvement socialiste panafricain (MSP), le Parti pour la réconciliation du peuple (PRP), le Front pour la défense de la démocratie (KAZE-FDD), le Parti monarchiste parlementaire (PMP), le Parti pour la promotion et la solidarité des masses laborieuses (PML), le Front de libération nationale (FROLINA), le Rassemblement du peuple burundais (RPB) et les Forces nationales de libération-*Iragi rya* Rémy Gahutu (FNL-Héritières de Rémy Gahutu).

Avec des partis à dominante hutu et tutsi couvrant tout le spectre politique des monarchistes aux ex-rebelles, la palette est forte sur le plan symbolique. Elle illustre les talents d'architecte du ministre de l'Intérieur et des services du ministère de la Justice pour s'approprier les sigles et les biens. Cela ne les dote pas pour autant des leaders susceptibles de s'appuyer sur une base militante convaincue ni de susciter un grand nombre de voix, mais l'image est là. Le CNDD-FDD additionne des clientèles nouvelles pour des coûts minimes.

Le chemin de croix de l'Alliance des démocrates pour le changement (ADC-Ibikiri) reconnue et ... corsetée

Cette alliance censée regrouper tous les partis ayant pris l'initiative du boycott des élections de 2010 existe depuis 2011. En état de veille impuissante depuis lors, malgré l'activisme de sa direction, elle prétendait incarner l'union de l'opposition. À quelques mois des élections, il lui fallait absolument sortir de la course d'attente qui paralysait toutes ses composantes, anciennes et potentielles. Elle se devait aussi d'effectuer son entrée dans la campagne avec un événement symbolique fort. Son président, Léonce Ngendakumana, étant par ailleurs président d'une des tendances du FRODEBU divisé, il lui revenait de donner l'exemple. Ainsi, avec la caution de grands militants du parti, un accord de réunification avait été longuement débattu et devait être signé le 3 octobre avec la tendance dissidente du Frodebu *Nyakuri Iragi rya Ndadaye* (Sahwanya Frodebu Véritable héritage de Ndadaye). Tendance qui avait choisi d'intégrer l'opposition parlementaire en 2010 et qui bénéficie depuis d'élus, de nominations à des postes de hauts-fonctionnaires et d'avantages divers. Malheureusement, le jour même de la signature, Léonce Ngendakumana, arguant de la nécessité d'une ultime consultation des organes de son parti, renonçait à le signer.

Les contacts sur l'élargissement de l'ADC s'engageaient donc mal et en position de faiblesse. Après divers échanges informels, la première réunion s'est tenue au domicile d'Agathon Rwasa le 14 novembre 2014. Les débats se centraient principalement sur la question des ... absents d'où la tenue d'une seconde réunion le lendemain, le samedi 15, à laquelle le président de la composante majoritaire de l'UPRONA non reconnue était invité. Quant à Jean Minani, le président du FRODEBU *Nyakuri*, sa présence n'était toujours pas souhaitée. Les

échanges illustraient alors une double résistance de la direction du FRODEBU et des partis “tutsi” de l’ADC à l’intégration de partis “frères” plus puissants. Plus fondamentalement, l’arrivée de personnalités d’envergure susceptibles de revendiquer très vite le leadership de la coalition dérangeait les équilibres internes de l’actuelle ADC et son président qui a toujours pensé obtenir qu’un candidat issu des rangs de l’ADC défende les chances de l’opposition toute entière. Lui-même imaginait disposer de bonnes chances pour une telle candidature, tout comme Frédéric Bamvuginyumvira, vice-président du FRODEBU. Mais, tous les déplacements et meetings qu’il venait d’organiser lui démontraient que sans charisme personnel⁹, ni assise militante régionale propre, il ne pouvait être qu’un candidat par défaut en cas de multiplicité de candidatures. De plus, l’alternative que représentait Frédéric Bamvuginyumvira était compromise depuis que ce dernier avait été opportunément écroué en décembre 2013 pour une sombre affaire de mœurs.¹¹

Dans ce contexte, les invités obligés prenaient rapidement la mesure de l’espace qui leur serait réservé au sein de l’ADC “élargie” et envisageaient d’autres scénarios jusque-là impensables. Ainsi, au moment même où Léonce Ngendakumana pensait enfin pouvoir élargir son alliance et incarner le plus large rassemblement possible de l’opposition, trois poids lourds de la politique lançaient leur propre coalition. Jean Minani lui faisait ainsi payer son refus de signer l’accord de réconciliation entre les deux composantes du FRODEBU déjà négocié. Le coup était dur autant pour l’ADC que pour son président désormais sans perspective. L’élargissement demeurait finalement un mot d’ordre incantatoire et l’ADC ne participait qu’à la marge à la dynamique de mobilisation qui s’enclenchait en faveur de l’opposition.

Réduite aux acquêts, il lui restait à connaître le sort que le ministère de l’Intérieur réserverait à son dossier de demande d’agrément. La réponse des autorités vint en deux temps. Le 15 janvier 2015, Frédéric Bamvuginyumvira était condamné à cinq ans de prison ferme et, après quelques heures de grande inquiétude, il obtint que la condamnation soit provisoirement suspendue par la procédure d’appel. Ensuite, le 4 février, trois mois seulement avant les élections, la coalition reçut finalement l’aval du ministère de l’Intérieur, mais il ne concerne que quatre formations politiques sur les sept membres : le Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU), le Conseil National pour la Défense de la Démocratie (CNDD), le Forum pour l’Équité, le Développement et la Démocratie (FEDS) et Société Non Violente (SONOVI). Les trois autres, les poids lourds de la coalition, le Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD), le Parti pour le Redressement National (PARENA) et l’Union pour la Paix et le Développement (UPD) de Chauvineau Murwengezo (parti dissident du CNDD-FDD qui rassemble les partisans de son ex-président Hussein Radjabu, condamné en 2009 à 13 ans de prison pour complot contre la sûreté de l’État), pourraient être autorisés à rejoindre officiellement l’ADC lorsqu’ils auront réuni les documents exigés par le ministère de l’Intérieur... Le chemin de croix de l’ADC continue donc, mais il ouvre la voie à d’autres acteurs et dynamiques.

Le choc de la coalition impensable animée par les FNL

Tout s’est joué le vendredi 14 novembre, lors de la première réunion des partis de l’ADC organisée au domicile d’Agathon Rwasa qui en hôte prévenant et attentif afficha une sérénité

⁹ Son espace politique personnel est des plus réduits dans sa province d’origine de Bujumbura rural, où ses meetings font pâle figure face à ceux des deux autres personnalités majeures du MSD et des FNL, Alexis Sinduhije et Agathon Rwasa.

¹¹ Faute de preuve et de plainte pour l’étayer, l’affaire s’était finalement transformée en une inculpation pour tentative de corruption envers le policier qui avait été chargé de l’arrêter. Le coup était dur pour l’image de cet homme très respecté et connu pour son intégrité.

totale et se contenta d'apparitions ponctuelles. Celui-ci savait qu'il détenait la clé des alliances à venir et que l'on attendait de lui qu'il (ex-)pose ses conditions. Elles tiennent à deux exigences : alors que depuis des années il consacre son énergie et son temps à renforcer et protéger ses forces militantes sur le terrain, il n'avait pas l'intention de jouer les utilités et de servir de force d'appoint à quiconque. Mais surtout, il connaît bien la détermination de ses ex-compagnons du CNDD-FDD qui ne pouvaient le laisser entrer dans l'arène électorale dans une position avantageuse.

**Agathon Rwasa, un combattant déterminé
après dix ans de guerre et dix autres de chasse à l'homme**

À la fin de la guerre civile, Agathon Rwasa, le leader des Forces nationales de libération (FNL), rébellion opposée à celle du CNDD-FDD, comme d'autres chefs de la rébellion prohutu a fait un mauvais calcul en estimant qu'il ne fallait pas négocier trop tôt les conditions de la démobilisation et de la réintégration de son mouvement. Lorsqu'il a finalement dû le faire, le CNDD-FDD était déjà en position de force et n'avait pas l'intention de partager un pouvoir à portée de main.

De retour au Burundi en mai 2008, il défend les couleurs de son parti à la présidentielle de 2010. Une première participation qui lui permet de tester la large popularité de son parti malgré la contestation globale des décomptes officiels des voix suivie de la décision de boycott des scrutins législatif et présidentiel par les partis de l'opposition. Soupçonné par les autorités de vouloir fomenter une nouvelle rébellion, il reprend le maquis au mois de mai avant la fin du processus électoral.

Dénoncé depuis lors comme terroriste, il réapparaît à Bujumbura en août 2013 dans le cadre du processus engagé par le Bureau des Nations unies au Burundi (BNUB) pour la tenue d'élections "apaisées" en 2015 avec le retour de tous les chefs de partis en exil. La plupart étaient déjà rentrés en mars, sauf Agathon Rwasa et Léonard Nyangoma, fondateur des Forces de défense de la démocratie (FDD).

Mais le pouvoir bloque jusqu'à ce jour toute activité politique de sa part. En effet, évincé une première fois de la direction de son parti en 2005 par des opposants qui lui reprochaient notamment l'élimination physique de ses adversaires et le massacre de réfugiés tutsi congolais à Gatumba en 2004, avant d'en reprendre le contrôle peu après, une aile dissidente avait mis en place une nouvelle direction peu après son passage à la clandestinité de 2010. Depuis lors, elle s'oppose, avec la caution des autorités, à l'organisation d'un congrès qui permettrait de compter les partisans respectifs des deux dirigeants et, au regard des effectifs de ses militants, de rétablir Agathon Rwasa à sa direction. En octobre 2013, un congrès a été organisé par Jacques Bigirimana qui a pris le contrôle du parti et récupéré ses locaux et biens avec l'aval du ministère de l'Intérieur.

Pour autant, depuis son retour et bien qu'interdit de déplacement, Agathon Rwasa a mobilisé ses troupes dans la plus grande discrétion. Son aura personnelle, sa capacité à faire front face aux attaques de ses rivaux du CNDD-FDD, lui permettent d'incarner aujourd'hui la fidélité aux idéaux des combattants de la rébellion et de faire alliance avec tous ceux qui ne croient plus aux promesses du parti au pouvoir et dénoncent sa dérive autoritaire.

Au même moment en effet, au centre-ville, une manifestation de Congolais banyamulenge

Notes d'analyse rédigées au cours des séjours des années 2009 - 2016

était organisée sur la voie publique. Sans être inquiétée, elle se rendait devant les bureaux du Procureur de la République où une délégation était reçue par la porte-parole de la Cour suprême. Après la rencontre, celle-ci se réjouissait de l'avancée de la procédure susceptible d'être engagée envers Agathon Rwaswa. Craignant d'être convoqué sur le champ pour comparaître dès le lundi matin, sans avoir pu mobiliser les jeunes du parti, celles-ci étaient aussitôt informées et se tenaient prêtes. L'urgence était réelle et Agathon Rwaswa devait être politiquement protégé. Dans cette optique, rejoindre l'ADC équivalait à épouser une équipe de perdants essentiellement préoccupés de sauvegarder leur maigre capital.

Une analyse largement partagée par Jean Minani et Charles Nditije, deux fortes personnalités ayant déjà démontré leur qualité de stratèges subtils et réalistes, mais surtout non dénuées de soutiens militants et de moyens. Le premier ne pouvait rester isolé et le second ne pouvait accepter d'être mis sur le même plan que le parti PARENA créé par l'ex-Président Jean-Baptiste Bagaza. Politiquement, l'alliance jusque-là inimaginable entre les dirigeants de l'ex-parti unique au service des régimes militaires et le chef de la tendance la plus déterminée de la rébellion pro-hutu se justifie selon eux par la nécessité de mettre fin à la nouvelle "dictature". Elle repose sur une dynamique collective de gagnants qui doperait le poids politique de chacun. Or, effectivement, l'enjeu principal des élections consiste prioritairement à réinstaller au sein des administrations communales tous les lignages de notables évincés lors des élections de 2010. Pour ce combat de proximité et aux enjeux immédiats très concrets, celui du retour à la démocratie locale, ils étaient sûrs d'être rejoints par d'autres.

L'accord s'est alors fait très vite et, le 19 novembre 2014, les FNL signaient un accord politique surprise annonçant la création d'une Plateforme politique commune avec les deux présidents de l'UPRONA et du Frodebu *Nyakiru*, les partis exclus ou non désirés de l'ADC-*Ikibiri*, rejoints par deux petits partis, le PACIDE-*Imboneza* et le NADDEBU. Du 24 au 27 novembre, le collège des présidents de l'ADC se réunit à Kampala pour peaufiner les stratégies et la feuille de route des élections générales de 2015. Au terme de cette réunion, Alexis Sinduhije, président du MSD est chargé d'organiser une rencontre des jeunes de la coalition. Elle se tient les 20-23 décembre à Kampala. Parmi les résultats positifs l'affichage des forces réelles sur la scène publique de plus en plus explicite et sous leur propre nom (MSD, FNL, UPRONA, etc.) et non plus ADC : les partis n'ont paradoxalement plus recours aux béquilles conservées par le pouvoir.

La confrontation assumée avec les FNL

CNDD-FDD prenait le risque d'un effet boomerang. Sa démarche suscitait aussitôt des réactions ironiques sur son propre comportement à cette époque mais surtout au-delà. Sa politique constante de blocage de tout processus CVR susceptible de mettre en cause ses cadres et ses "généraux" ayant depuis lors "refait leur vie" pouvait lui être reprochée tout comme l'auto-amnistie que s'était accordée à la sauvette le Président Pierre Nkunrunziza.

Or, contrairement aux années passées où la gêne vis-à-vis des antécédents d'Agathon Rwaswa prévalait, les contre-accusations portées par les porte-parole des FNL envers le parti au pouvoir ont connu un large écho. Dix ans après la fin de la guerre civile, elles étaient en phase avec les frustrations des combattants des FNL et du Palipehutu qui ont été exclus ou peu profité de la politique d'intégration, mais aussi avec celles des ex-combattants du CNDD-FDD qui n'ont pas bénéficié de la redistribution au sein du camp vainqueur, sans parler des dizaines de milliers de réfugiés qui attendaient toujours d'être réinstallés et de tous les paysans qui sur les collines hébergeaient et nourrissaient les combattants au péril de leur vie. Au terme de deux mandatures, leur ressentiment s'exprime au travers de formules simples et fortes du genre "Vous êtes depuis plusieurs années déjà au pouvoir à Bujumbura. Avant dans la guérilla, on partageait, maintenant vous volez et vous nous avez abandonné". Il en est de même pour les réfugiés rapatriés, alors

qu'ils sont toujours confrontés aux blocages politiques, juridiques et économiques qui accompagnent des [réinstallations toujours hypothétiques](#). Les perdants sont plus nombreux que les gagnants. Et plus généralement encore parmi la paysannerie pauvre, la base sociale du CNDD-FDD, qui attend toujours une politique ou des avancées agricoles, voire tout simplement des intrants au lieu du racket permanent des "militants", de la multiplication des taxes – notamment sur les petits commerçants – et cotisations, du travail obligatoire et de l'omniprésente misère rurale.

En s'affichant comme premier signataire de la nouvelle plateforme politique, Agathon Rwaswa annonçait clairement qu'il entendait faire campagne pour les FNL sous son nom sans accepter de se cacher comme force d'appoint non agréée au sein d'une coalition de politiciens labellisés ou cooptés. Finalement appelé à comparaître le 15 décembre 2014, pour rendre compte du massacre de Tutsis congolais à Gatumba en 2004 dont il est accusé, Agathon Rwaswa, trouva la porte du tribunal de Bujumbura close lorsqu'il se présenta à la convocation du parquet près la Cour d'appel de Bujumbura précédé par plus d'un millier de manifestants déterminés. Puis, sous les huées de la foule, un policier lui expliqua que la convocation avait été reportée *sine die* sans pouvoir donner de raisons. On assista ensuite au retour triomphal d'Agathon Rwaswa à son domicile escorté par le long cortège victorieux de ses partisans.¹² Contrairement au 8 mars devant les militants du MSD, le ministre de l'Intérieur avait décidé de reculer. La peur avait changé de camp et les policiers n'osèrent pas intervenir alors que c'est bien lui qui avait pris l'initiative de la confrontation. C'est lui qui offrait aux FNL l'opportunité de transgresser les interdits et d'afficher leur force maintenue, et surtout c'est lui qui donnait à voir le charisme persistant d'Agathon Rwaswa et sa capacité à survivre politiquement malgré les turpitudes que lui infligent ses ex-frères de combat. Accessoirement, c'est lui qui mettait à nu l'inconsistance des franges dissidentes qu'il a lui-même suscitées.



¹² Agathon Rwaswa rappela alors qu'il était couvert, tout comme l'actuel président Pierre Nkurunziza, ancien chef rebelle comme lui et condamné à mort en son temps, d'une immunité provisoire qui court toujours.



Figures 29-30 : Le retour d'Agathon Rwasa à Kiriri après la comparution annulée du parquet général de Bujumbura accompagné par les jeunesses des FNL le 15 décembre 2014

Le verrou a alors sauté, il était clair désormais que le principe de la liberté de réunion et d'expression ne sera plus négocié, il dépendra chaque fois du rapport de force local. D'ores et déjà les réunions et manifestations, les sièges de parti, les affichages des logos et des couleurs se multiplient. Le MSD organise même un grand rassemblement à Gitega avec ses militants qui convergent en cars à partir des autres provinces. Mais partout où elles ont les moyens de le faire, les autorités aux ordres déclenchent des arrestations ou laissent s'exprimer la loi des *Imbonerakure*.

Des concessions dont les chefs des Corps de Défense et de Sécurité préciseront dans leurs vœux de Nouvel an du 31 décembre qu'ils "ne donneront aucune brèche à ceux qui veulent raviver la haine et la guerre entre les Burundais."

Le lancement de la nouvelle coalition RANAC

La dynamique va pourtant s'installer. Alors que nombre d'observateurs pronostiquaient l'échec rapide de la plateforme politique 'contre nature' en gestation, ses promoteurs accélèrent sa structuration et annoncent le 16 janvier 2015, la création du Rassemblement national pour le changement (RANAC). Formée autour des trois principaux partis censés renforcer l'ADC-*Ikibiri*, conscients de leur force et ... de l'excès de candidats au leadership, la nouvelle coalition doit conduire le combat contre le CNDD-FDD "conjointement avec l'ADC". Cette coalition est potentiellement la force politique la plus puissante du pays après le CNDD-FDD si l'on s'en tient aux 15 % des voix obtenus lors du premier scrutin des élections de 2010 par les Forces nationales de libération d'Agathon Rwasa, aux 8 % de l'UPRONA et aux 5 % du FRODEBU *Nyakuri*. Elle consacre l'"union sacrée" contre le CNDD-FDD des chefs de partis historiques ennemis, évincés tous les deux de la présidence de leur parti d'origine par décision judiciaire et donc obligés de se présenter comme candidats indépendants aux élections de 2015, grâce à l'accueil bienveillant du FRODEBU *Nyakuri*, parti agréé. Se sont joints à eux

Notes d'analyse rédigées au cours des séjours des années 2009 - 2016

des partis motivés par le poids de ces trois leaders, le PASIDE-*Imboneza*, le NADDEBU, le RADDES, le parti Vert-*Intwari*, le PARIBU.

Ajoutons enfin que trois semaines plus tard, le 7 février, en réaction au leadership d'Agathon Rwasa manifestement avalisé par ses partenaires au sein de la coalition RANAC, les deux tendances dissidentes minoritaires mais agréées des FNL, les "Forces Nationales de Libération" de Jacques Bigirimana et les Forces nationales de libération-*Iragi rya* Rémy Gahutu (FNL-Héritage de Rémi Gahutu) de Jacques Kenese décidaient de former elles-mêmes une coalition pour participer aux prochaines élections sous la dénomination du Front National de Libération-Espoir des Opprimés.

**3. L'interférence des tensions régionales en arrière-plan des enjeux nationaux
(octobre-décembre 2014)**

L'éviction du Rwanda de la RDC

Les mises en cause du Burundi par les autorités rwandaises

Le Burundi, plateforme du HCR pour le transit des réfugiés rwandais en provenance de l'est de la RDC

Le sort des expulsés et rapatriés (les corps du Lac Rweru)

L'éviction du Rwanda de la RDC

À la fin du mois d'octobre 2013, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) appuyées par les troupes sud-africaines et tanzaniennes de la Brigade d'intervention de l'ONU imposaient une éviction forcée du M23, rébellion armée soutenue par le Rwanda et dans une moindre mesure l'Ouganda, qui occupait de vastes espaces au Nord-Kivu depuis la mi-2012. Jusqu'au bout, les autorités de Kigali s'étaient refusées à croire que la brigade d'intervention créée en mars 2013 au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et chargée de "mener des opérations offensives ciblées" envers les groupes rebelles oserait conduire sa première offensive contre le M23 et non contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), dénoncées comme "génocidaires". Mais la décision de créer la brigade qui avait été prise après l'humiliation de l'ONU lors de la prise de Goma par le M23 en novembre 2012 exprimait la volonté de la communauté internationale d'en finir avant tout avec les facteurs externes de la déstabilisation de la RDC, en s'en prenant à la rébellion soutenue par Kigali et en lui retirant tout prétexte d'y intervenir.

Depuis lors, le Rwanda n'a cessé de dénoncer la complaisance de la MONUSCO et donc de la communauté internationale qui hésitent toujours à mener une offensive contre les FDLR dont les combattants refusent l'affrontement. En mai 2014, les autorités rwandaises relançaient les pressions sur la MONUSCO accusée de complaisance envers les FDLR et menaçaient d'aller les neutraliser elles-mêmes. Le 4 juin, après la dénonciation par Human Rights Watch d'une vague de "disparitions forcées" suivie de menaces des autorités envers l'ONG, le Département d'État américain se disait "vivement inquiet des arrestations et de la disparition de dizaines de citoyens rwandais". Le gouvernement rwandais répliquait aussitôt, affirmant "agir légalement pour répondre à de graves menaces pour sa sécurité" causées par les FDLR (AFP, Kigali, 7 juin). Le 15 juin 2014, la publication d'un rapport des Nations Unies "sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association"¹⁴ dressait un sévère réquisitoire de la situation rwandaise. Il revenait sur les assassinats d'opposants et surtout contestait formellement un des arguments habituels des autorités rwandaises : "La peur d'un nouveau génocide ne peut pas être invoquée pour réduire les libertés fondamentales, car elles sont nécessaires à la prévention des conflits." Le rapport pose en fait la question centrale de la situation rwandaise en dissociant le cadre légal formel et la pratique dont une part seulement accède laborieusement à la connaissance publique.

Les services de sécurité et de renseignements sont en effet considérés comme particulièrement efficaces et déterminés. Jamais aucune demande d'information auprès des forces de police pas plus que des recours par voie judiciaire n'ont permis de savoir ce qu'il est réellement advenu des divers opposants victimes d'accidents, de morts suspectes ou disparus

¹⁴ United Nations, *Report of the Special Rapporteur on the rights to freedom of peaceful assembly and of association, Maina Kiai, on his mission to the Republic of Rwanda (20-27 January 2014)*, Genève, 15 June 2014.

sans laisser de traces. D'une part, dans les cas de disparition, l'accusation d'avoir rejoint les rangs des génocidaires en RDC est systématiquement avancée par les autorités et dissuade les familles et les proches de poursuivre ; de l'autre, jamais aucune information ne filtre sur le sort des disparus en raison de l'élimination de tout élément de preuves, sauf lorsqu'il s'agit de faire passer des messages - souvent macabres - à leurs proches et/ou au-delà.

Fin juin, un rapport du Groupe d'experts sur la RDC¹⁵ constatait la réorganisation du M23 avec la bienveillance du Rwanda et de l'Ouganda. Le rapport insistait aussi sur le réarmement des FDLR et s'interrogeait sur leurs attaches renforcées avec les FARDC, alors même qu'un groupe d'envoyés spéciaux de la communauté internationale, dont la représentante de Ban Ki-moon, Mary Robinson, le patron de la MONUSCO, Martin Kobler, et l'envoyé spécial américain pour les Grands Lacs, Russ Feingold, rencontraient pour la première fois, sous l'égide de la communauté religieuse Sant'Égidio et avec le soutien des États-Unis, une délégation des FDLR pour accélérer leur désarmement et éviter une confrontation militaire délicate avec une rébellion qui s'est fondue dans la population réfugiée rwandaise. Dans un communiqué commun, les représentants des membres de la Communauté des États d'Afrique australe et de la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs s'étaient alors donnés jusqu'à la fin de l'année 2014 pour obtenir leur désarmement.

Depuis lors, rien n'a été fait de décisif pour désarmer les FDLR et tout laisse penser qu'il en sera encore ainsi, le 2 janvier 2015, à l'heure où la MONUSCO devra présenter le bilan de l'ultimatum international. Constatant que nombre d'acteurs internationaux considéraient désormais ce blocage au retour de la paix dans l'est du Congo comme un problème politique essentiellement rwandais qui pourrait s'éteindre de lui-même, les autorités rwandaises s'estimaient d'ores et déjà en droit d'agir et envoyaient à tous les acteurs concernés de nombreux messages exprimant leur mécontentement croissant. La palette en est large et leur nature diversifiée selon les destinataires : activisme diplomatique, réimplantation au Nord-Kivu de combattants et de cadres du M23, menaces et rétorsions, etc.

Les mises en cause du Burundi par les autorités rwandaises

Le Burundi avec lequel les relations ont toujours été empreintes de réalisme mais aussi de méfiance figurait bien évidemment parmi les pays voisins soupçonnés de tolérance vis-à-vis des opposants rwandais hutu anciens et récents qui y auraient trouvé refuge et y bénéficieraient de complicité (cf. *infra*, Chronologie : février-mai 2014).

Ainsi, un bataillon mobile rwandais patrouille quotidiennement le long de leur frontière commune pour surveiller les déplacements présumés de membres des FDLR qui y seraient installés ou d'*Interahamwe* présumés fuyant le Rwanda. Ces "génocidaires" sont ouvertement accusés d'y entretenir des liens étroits avec les jeunes *Imbonerakure* du parti CNDD-FDD burundais au pouvoir. Plus encore, des allusions à des complicités ou des soutiens explicites des actuelles autorités au plus haut niveau sont monnaie courante. Elles commencent avec le rappel du recyclage, à la fin de la guerre et du génocide en juillet 1994, des miliciens *Interahamwe* dans les mouvements de rébellion armée burundais alors en activité dont le CNDD-FDD¹⁶ et se prolongent avec la dénonciation d'une protection ouverte accordée à des

¹⁵ United Nations, *Letter dated 19 June 2014 from the Chair of the Security Council Committee established pursuant to resolution 1533 (2004) concerning the Democratic Republic of the Congo addressed to the President of the Security Council, Midterm report of the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo*, New York, 25 June 2014, 121 p.

¹⁶ Un argument fondé. On rappellera que les camps de réfugiés hutus burundais dans la préfecture de Butare ont fourni les groupes de miliciens déterminés lorsqu'il s'est agi à la fin du mois d'avril 1994 de faire basculer la préfecture dans le génocide des populations tutsies. De même, de nombreux réfugiés burundais figuraient dans les

combattants des FDLR sans oublier l'accusation d'une implication directe de "généraux" burundais dans le trafic d'or en provenance de la RDC. Plus récemment, est soulignée la duplicité de la MONUSCO qui, après avoir chassé le M 23 "rwandais" a cautionné la présence d'unités militaires burundaises au Sud-Kivu et démenti jusqu'à leur retrait précipité en octobre dernier lorsqu'il lui est apparu impossible de continuer à la nier.

Cette tolérance, considérée comme insupportable par les autorités rwandaises, explique l'activisme qu'elles déploient depuis le printemps dernier pour relayer et amplifier les dénonciations de la presse indépendante burundaise, des associations de défense des droits de l'homme et de nombre d'opposants politiques burundais sur l'existence présumée de camps d'entraînement militaires et d'armement de membres des jeunesses *Imbonerakure* en RDC. L'illustration la plus nette en a été donnée lorsqu'il s'est agi de convaincre les membres du Conseil de sécurité des Nations unies de se saisir des risques de génocide qui pèseraient sur le Burundi. Mobilisation qui a débouché sur l'envoi d'un envoyé spécial des Nations unies chargé de prévenir les risques de génocide au... Burundi.

Mises sous forte pression, les autorités burundaises, en position de faiblesse militaire et de grande dépendance économique, ont réagi par des gestes obligés de bonne volonté en expulsant régulièrement par voie de simple police quelques dizaines d'"irréguliers" d'origine rwandaise (individus ou familles entières) résidant dans les provinces frontalières (Cibitoke, Kayanza) ou issus d'arrestations dans la capitale, Bujumbura. Le Rwanda ne reconnaissant plus l'existence de réfugiés protégés, ils étaient alors directement remis à la frontière aux autorités rwandaises. D'autres ont regagné le Rwanda dans le cadre de rapatriements volontaires en juin-juillet 2014. Ils ont alors été transportés à Butare dans des camps. Considérés comme des génocidaires, ils auraient été systématiquement victimes de maltraitances. Plusieurs d'entre eux sont parvenus à s'enfuir et à regagner le Burundi. Ils ont alors été regroupés dans un camp en province de Cankuzo et refusèrent ensuite tout refoulement. Au début du mois de mai, une alerte sérieuse avait eu lieu après l'arrivée au Burundi de "492 *Interahamwe*" venant du Congo. Elle avait justifié, le 10 mai, des discussions directes entre le chef de la documentation au Burundi, Adolphe Nshimirimana, et le ministre rwandais de la Défense, James Kabarebe, au chef-lieu de la province de Kirundo (au nord-est du pays).

Alors que les autorités des deux pays soutenaient toujours qu'il régnait une excellente coopération entre elles, des officiels burundais de haut rang reconnaissaient au terme de ces entretiens être très inquiets de la demande faite par le ministre rwandais à son interlocuteur burundais de ne pas rapatrier ces nouveaux arrivants et de les transférer dans le dernier camp de réfugiés rwandais du pays situé à proximité. Ils y voyaient un piège du Rwanda pour disposer à l'avenir d'un prétexte pour monter une opération de récupération de génocidaires hébergés par le Burundi (cf. RFI, [Morts du lac Rweru: les relations rwando-burundaise au beau fixe ?](#), 22 sept. 2014).

Depuis lors, bien des tensions prévalent dans les provinces frontalières du nord du pays comme l'arrestation d'officiers rwandais en civil infiltrés à des fins de renseignement. De même, quotidiennement des blogs rwandais décrivent les préparatifs d'attaques de populations tutsies dans les communes limitrophes du Burundi, annoncent des risques de massacres dans les sites de déplacés tutsi burundais accréditant l'idée de planification d'un génocide par les *Imbonerakure* appuyés par des combattants des FDLR. Personne n'a pu jusqu'à ce jour étayer ces accusations, mais la propagation de telles allégations et rumeurs entretient un climat de peur et de soupçons à l'origine de mobilisations collectives susceptibles d'être exploitées politiquement. Sans exclure l'éventualité de manipulations ou de provocations.

groupes d'auto-défense civile en charge des massacres. Nombre de ces miliciens et ex-membres des FAR ont ensuite rejoint les rangs des guérillas pro-hutues burundaises.

À la mi-septembre, alors que le Rwanda rappelait régulièrement qu'il ne tolérerait aucune installation de FDLR ou structuration de mouvements d'opposants au Burundi, le ministre de l'Intérieur burundais a annoncé des recherches pour arrêter les irréguliers dans la province de Bujumbura visant ainsi les centaines de jeunes Rwandais hutu venus récemment s'installer dans la capitale burundaise pour y exercer les petits métiers urbains désormais strictement réglementés au Rwanda. Les éventuels combattants des FDLR qui seraient rentrés au Burundi en même temps que des militants des jeunesses *Imbonerakure* du CNDD-FDD et désormais installés dans des familles de proches à Bujumbura étaient aussi menacés.

Au début du mois d'octobre, après une série de démentis formels, les gouvernements congolais et burundais ainsi que la mission des Nations unies au Congo devaient finalement reconnaître la présence de troupes burundaises au Sud-Kivu en RDC. Elles étaient installées depuis deux ans au moins à Kiliba-Onds dans la zone d'Uvira à une dizaine de kilomètres de la frontière burundaise et avaient pour mission de combattre les groupes armés qui utilisent le sol congolais pour déstabiliser le gouvernement de Bujumbura. Alors que le rapatriement de ces troupes burundaises s'engageait précipitamment, l'argument de la déstabilisation pouvait être aisément retourné. Replacée dans le cadre des tensions régionales, cette mission était aussitôt décrite comme équivoque par le Rwanda et une partie de l'opposition burundaise.

Le Burundi, plateforme du HCR pour le transit des réfugiés rwandais en provenance de l'est de la RDC

Depuis plusieurs années, le HCR recherche des solutions durables à des situations prolongées comme celle des réfugiés rwandais en RDC. Évalués à 140.000 fin 2013, l'objectif était de descendre à 115.000 fin 2014 et 90 000 fin 2015. Moins de 5 % d'entre eux sont assistés par le HCR. L'organisation travaille avec les gouvernements concernés au sein de commissions tripartites et conforte l'intégration sur place ou le rapatriement librement consenti de ces populations.

Dans cette optique, le problème des réfugiés rwandais non enregistrés qui vivent dans l'est de la RDC est crucial et leur enregistrement est une tâche prioritaire avec comme objectif premier le retour au Rwanda. Elle lui incombe explicitement depuis que le nouveau mandat de la MONUSCO (résolution 2098 du 28 mars 2013) a validé cette dévolution.

Ainsi, de la même manière que le HCR et les autorités burundaises ont facilité depuis une vingtaine d'années l'accueil au Burundi des réfugiés congolais fuyant l'insécurité qui déstabilise l'est de la RDC, un nombre indéterminé de "réfugiés" rwandais, anciens ou récents venant de RDC, ont gagné le Burundi, notamment au cours de cette année.¹⁷ C'est parmi eux que les autorités burundaises ont choisi les "irréguliers" renvoyés au Rwanda. C'est parmi eux aussi que proviennent ceux qui ont accepté un rapatriement volontaire au cours du premier semestre de cette année.

Le sort des expulsés et rapatriés : les corps du Lac Rweru

Tel est l'arrière-plan de la sinistre histoire des corps flottants non recensés et pour la plupart non repêchés descendant la rivière Kagera et arrivés dans le lac Rweru depuis le mois d'août 2014 dans un état de décomposition avancé. Quelques éléments d'information ont été

¹⁷ Cette fonction de transit du Burundi est régulièrement réaffirmée par l'institution. Ainsi, le 5 juin 2014, après que Prosper Bazombanza, Premier Vice-Président de la République du Burundi, ait reçu le nouveau Représentant du Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR) au Burundi, le Tanzanien Abel Mbilinyi pour une première visite de courtoisie après sa prise de fonction, le communiqué publié à l'issue de cet entretien rappelle que le HCR "s'occupe des réfugiés venus des pays voisins particulièrement la République Démocratique du Congo en ce moment. Il est aussi en charge de la question des apatrides."

Notes d'analyse rédigées au cours des séjours des années 2009 - 2016

rassemblés par les autorités burundaises, des enquêtes ont été menées par des journalistes indépendants burundais, mais on retiendra surtout que ce dossier oppose fortement depuis trois mois maintenant les officiels rwandais et burundais qui se disputent sur leur provenance et qui, pour des raisons opposées, entravent la réalisation de toutes enquêtes officielles rigoureuses.

Les derniers développements de la seconde quinzaine du mois de novembre démontrent l'opposition déterminée des autorités rwandaises face à toute demande d'enquête indépendante qui aurait été formulée par les autorités burundaises sans un accord conjoint préalable des deux pays. Par ailleurs, les approbations successives annoncées par les autorités burundaises à la réalisation de telles enquêtes ont toutes été remises en cause suite à des refus rwandais répétés. Ces retraits confirment à l'évidence que le Rwanda détient des arguments et moyens de pression contraignants aussi bien vis-à-vis du Burundi que du HCR, que les responsables régionaux ne souhaitaient pas voir mis sur la place publique.

À l'heure où les divers scénarios avancés se décantent et se dégagent des trames politiciennes intraburundaises, la version réaliste qui prend en compte l'ensemble des données factuelles actuellement disponibles tient dans la formule lapidaire d'une personnalité politique burundaise : "Nos amis du Nord ont tout simplement retourné à l'expéditeur une partie des gens qui leur ont été renvoyés" complétée par l'aval d'un diplomate : "On a d'un côté la certitude de l'impunité car personne ne connaît l'identité et l'origine exactes des "génocidaires" qui ont été sélectionnés, ni ne pourra les établir ou les obtenir, et de l'autre le silence obligé du Burundi qui ne peut reconnaître sa tolérance avérée à l'égard de cette mouvance".

Dans le contexte de montée des tensions entre les deux pays, parallèle à celles qu'entretient le Rwanda avec ses menaces d'intervention à l'approche de l'échéance, le 2 janvier prochain, de l'ultimatum fixé par la MONUSCO à un désarmement désormais bien improbable des FDLR¹⁸, il s'agirait donc là d'un message politique fort de la part du Rwanda et parfaitement entendu à Bujumbura.

Dans le dossier des corps du lac Rweru, retenons seulement qu'à la fin novembre après s'être vivement offusqué de se voir soumettre une demande d'enquête destinée à l'Union africaine proposée par le Burundi, le Rwanda exigeait qu'une telle démarche soit effectuée conjointement par lui et le Burundi sur la base d'une négociation préalable. Le document alors transmis à l'Union africaine le 27 novembre marginalisait le rôle des trois pays occidentaux ayant accepté de financer ces enquêtes et plaçait les enquêteurs cantonnés à des tâches purement techniques et sans pouvoir d'initiative sous les ordres des deux États demandeurs burundais et rwandais. Le document mettait d'emblée les pays bailleurs tout comme l'institution dans une position délicate quant à l'indépendance des commissions susceptibles d'être chargées du dossier puisque la *African Commission for Human and Peoples Rights* de l'Union africaine était présidée par un représentant rwandais.

¹⁸ Le Burundi vient de demander son adhésion à la SADC où il rejoint la RDC et la Tanzanie.

4. L'Église catholique et la société civile "s'invitent" dans la campagne électorale (janvier 2015 sqs.)

Cet événement est sans conteste le plus marquant, si ce n'est le plus déstabilisateur pour le régime depuis son arrivée au pouvoir, parce que l'Église catholique est l'institution non étatique la plus ancienne, la mieux implantée et la plus puissante du pays. Mais le plus important tient aux raisons qui motivent cette décision et à ce qu'elle implique. En effet, ce n'est pas seulement l'Église catholique du Burundi qui s'engage mais, derrière elle, le Vatican lui-même et l'ensemble solidaire des missions internationales relevant du Vatican. Deux démarches doivent cependant être distinguées.

De l'exigence d'élections libres, transparentes, équitables et apaisées ...

La première traduit depuis la fin de l'année 2014 les inquiétudes de l'Église catholique sur le bon déroulement du processus électoral en cours. Elles portent notamment sur "la préparation des élections en cours jonchée de pas mal d'irrégularités pouvant fausser le fichier électoral", sur la "manipulation de la jeunesse par les politiciens", l'"exploitation de la pauvreté", etc. Ces thèmes sont récurrents en période électorale dans le discours des clercs dans les paroisses à la hiérarchie catholique. Ils ne diffèrent pas vraiment de ceux des autres confessions religieuses. Ils sont résumés sous une forme lapidaire dans la déclaration de Mgr Gervais Banshimiyubusa, président de la Conférence des Évêques catholiques du Burundi, le 11 décembre 2014 : "l'Église du Burundi se bat quotidiennement pour une démocratie qui, hélas, est encore bien fragile".

L'événement et les propos qui expriment le plus clairement les attentes de l'Église catholique datent du 18 janvier dernier, lors du pèlerinage au sanctuaire marial du Mont Sion Gikungu à Bujumbura organisé à l'intention des hauts cadres de l'État et des leaders des partis politiques afin de prier ensemble pour "l'organisation d'élections libres, transparentes et équitables dans un climat apaisé" selon les propos de l'archevêque de Bujumbura. À cette occasion, Pie Ntavyohanyuma, président de l'Assemblée nationale, s'exprimant au nom du gouvernement du Burundi, a lui-même salué les initiatives de l'Église catholique pour la recherche et le maintien d'une paix durable au Burundi. Un tel pèlerinage avait déjà été organisé lors de la précédente campagne électorale en 2009 dans le même but. Certes, les tensions politiques sont cette fois plus marquées mais le propos n'est pas en soi inédit.

Une voix se distingue cependant, celle de l'Archevêque de Gitega, Mgr Simon Ntamwana, qui fin décembre lors d'une formation de jeunesse chrétienne a lâché quelques formules ironiques mais catégoriques condamnant la volonté du Président Nkurunziza de briguer un troisième mandat ("non constitutionnel", "recours à la force", etc.). Cette déclaration redoublant à l'époque celle de l'ex-sénateur CNDD-FDD, Richard Nimbasha, connut un large retentissement et suscita des polémiques. On ne pouvait douter en effet que Mgr Ntamwana exprime avec force et clarté ce que pense la hiérarchie catholique sur le respect de la Constitution et des Accords d'Arusha. Évêque hutu très engagé dans la défense des droits de l'homme (il fut un des fondateurs et responsables de la première ligue des droits de l'homme ITEKA lors de l'ouverture démocratique des années 1990), Mgr Ntamwana a toujours été très exigeant et direct dans ses rapports avec les pouvoirs successifs. Ses réserves vis-à-vis du pouvoir en place sont anciennes et motivées. Il les avait très clairement exprimées dès avant sa victoire aux élections de 2005 en affirmant dans son ouvrage "Soyons les serviteurs de la vie" qu'il lui serait difficile de vivre dans un pays dirigé par ceux qui ont tué son prédécesseur, Mgr Joachim Ruhuna, archevêque tutsi assassiné par un commando du CNDD-FDD en septembre

Notes d'analyse rédigées au cours des séjours des années 2009 - 2016

1996. Depuis lors, ses propos autour de la question de la CVR et de la justice ou de la gouvernance corrompue et autoritaire ont régulièrement suscité des contrefeux de la part des autorités.

... à la mise en cause comme assassins des plus hauts dignitaires du régime

Là commence à s'exprimer la seconde préoccupation de l'Église catholique. Disons alors, au regard de l'évolution des discours publics de la hiérarchie catholique à partir de l'arrestation de Bob Rugurika, directeur de la radio RPA le 20 janvier 2015, que Mgr Simon Ntamwana n'a fait qu'anticiper l'énoncé de griefs beaucoup plus sérieux que les évêques avaient déjà à l'esprit au mois de décembre. En effet, deux jours après le pèlerinage au sanctuaire marial du Mont Sion, le langage policé et convenu vis-à-vis des dirigeants du CNDD-FDD ne pouvait plus être de mise après l'arrestation de Bob Rugurika poursuivi pour ses déclarations sur l'assassinat des trois religieuses advenu le 7 septembre dernier à la paroisse Maria Guido Conforti de Kamenge. Il n'était plus permis alors aux dignitaires de l'Église de douter du refus assumé du pouvoir de rendre publique la vérité sur cette affaire.

Bien avant cette date, l'Église savait que la version officielle de l'acte commis par un déséquilibré était inventée. Elle disposait d'éléments "troublants et concordants" impliquant des acteurs religieux, diplomatiques et policiers, mais avait décidé de ne pas communiquer en espérant que la justice finirait par éclaircir le dossier. Ainsi, le 28 janvier, Mgr Évariste Ngoyagoye invitait quatre directeurs de médias et les informait à titre confidentiel des éléments en sa possession sur la "piste intéressante" des auteurs présumés des assassinats avancée par RPA et qu'il se rend au Vatican le 30 pour en discuter. Il les informait aussi qu'il est vraisemblablement sous surveillance tout comme le seront désormais les participants à cet entretien.

Le point avec Mgr Évariste Ngoyagoye (28 janvier 2015)

1. Ce matin, un groupe de responsable des médias : Patrick (Bonesha) ; Vincent (Isanganiro), Jean-Marie (Directeur ai de RPA) ; Alexandre (Union Burundaise des Journalistes) et Antoine (Iwacu) ont eu une rencontre informelle avec Mgr E. Ngoyagoye. Pour la petite histoire, le correspondant de RFI, Esdras a voulu se joindre au groupe mais l'évêque a refusé.
2. Vincent a parlé en premier. Il a exprimé les craintes de toute une profession suite à l'emprisonnement de Bob. La volonté de faire la lumière sur ce cas et l'appui de l'Église catholique dans la recherche de la vérité.
3. Mgr a parlé près de 40 minutes.
 - Sur l'assassinat : l'Église est convaincue que ce n'est pas le fou présenté comme criminel ;
 - Il a rappelé que le curé de cette paroisse, Giuseppe alias Buyengero était très proche de certains hommes forts du régime actuel, en particulier le général Adolphe.
 - Il trouve "intéressante" la piste de RPA sur ces médicaments pour le Centre de santé du général Adolphe. En effet, d'après la radio, le Centre de santé du général recevait des médicaments gratuits de l'Italie via le père Buyengero. Certains médicaments étaient envoyés en RDC (Kiliba) et les véhicules des religieuses rentraient avec des pierres précieuses. Les sœurs outrées par ces pratiques auraient menacé de tout dénoncer. D'où leur exécution.
 - Mgr a évoqué aussi le cas d'un autre père Xavérien, Claudio Marano, le gérant du Centre Jeunes Kamenge qui a carrément refusé de laisser le centre aux mains de l'Église catholique. Il est en quasi rébellion vis à vis de l'évêque. Lui aussi est proche du général. Le courant ne passait pas entre lui et les religieuses.

Notes d'analyse rédigées au cours des séjours des années 2009 - 2016

- Mgr a indiqué qu'après l'assassinat des deux sœurs, il avait demandé aux policiers si une fouille complète avait été effectuée. Les policiers ont confirmé. "Nous avons l'impression que juste après l'assassinat il y avait une "certaine police" (Documentation), l'autre, classique viendra après. "Mais nous comme civil, il nous était impossible de distinguer les corps, tous les agents portant l'uniforme".
- Mgr a dit que lui-même est filé, "à l'heure qu'il est, on sait que vous êtes ici", il nous a dit. Dans le système, certains sont convaincus que l'enquête de la RPA a été commanditée par l'Église catholique.
- Il trouve troublant le silence de M. Guirini, le Consul italien, un commerçant, ami d'Adolphe. Le consul n'a jamais levé le petit doigt. Le gouvernement italien a eu peu d'infos d'autant plus que leur ambassade se trouve à Kampala.
- Sur la sortie de Mgr Ntamwana, "nous sommes solidaires", il a dit. Pour lui Mgr SN a dit moins diplomatiquement "ce que nous disons tous", dixit Mgr.
- D'après lui, un travail de sape est déjà en cours pour dire aux gens "n'écoutez pas ce que disent les gens d'Église, écoutez les leaders de votre parti".
- Il confirme que la situation est tendue entre l'Église catholique et le pouvoir CNDD-FDD.
- Il voyage pour le Vatican ce week-end pour échanger avec les autorités vaticanes.
- Il nous a dit que le ministère des AE vient de refuser désormais M. Guirini comme Consul et s'interroge pourquoi.
- Enfin, pour lui, l'assassinat des 3 sœurs plonge dans le système, implique des hommes forts et a des ramifications économiques, politiques et que nous n'avons pas encore fini d'en parler. "C'est une histoire complexe, grave". Conclusion.

Le 2 février, l'archidiocèse de Bujumbura se joint aux fidèles de la paroisse des trois religieuses pour célébrer la fête des "consacrés". Des représentants de congrégations du Vatican sont présents et Mgr Ngoyagoye précise que cette célébration qui a lieu habituellement à Rome a été délocalisée exceptionnellement par les autorités vaticanes pour rendre hommage dans leur église à Bujumbura aux trois religieuses assassinées. Sans préciser les accusations, les déclarations des prélats burundais sont cependant très claires : l'Église sait que les versions de la police et de la justice sont fausses, mais espère que le Gouvernement rendra publique la "vraie vérité". Aucune personnalité gouvernementale ne s'était associée à cette cérémonie.

Le 19 février, un pas décisif est franchi avec la diffusion par Radio-Vatican d'un entretien avec Pierre-Claver Mbonimpa qui détaille l'essentiel des informations dont dispose l'Église sur les assassinats et met en exergue le rôle essentiel joué par "un général, ancien chef des services secrets, ami personnel du chef de l'État burundais". Il est clair désormais que le dossier ne peut en rester là sans que l'on puisse savoir ce vers quoi il conduira. Il ne s'agit plus de polémiques imputables à la mauvaise humeur présumée de l'Église catholique vis-à-vis du régime de faveur que la Présidence accorderait aux églises œcuméniques depuis son arrivée au pouvoir mais d'une accusation précise et nominale de crimes crapuleux commis par de hauts responsables nationaux de la sécurité pour couvrir leurs agissements personnels de trafiquants de métaux précieux en liaison avec des complices issus pour certains des rangs de l'Église.

Déjà, le parti CNDD-FDD mobilise ses cadres dans les communes et sur les collines pour qu'ils démentent les assertions de l'Église catholique auprès des citoyens, mais entrer dans une telle guerre de contre-propagande sans explications un peu sérieuses sur la nature des accusations va peser sur toutes les déclarations à venir du CNDD-FDD lors du démarrage de sa campagne électorale qu'il s'agisse de sa gestion, de la corruption, de l'honnêteté de ses cadres et militants, du processus CVR, des contrats miniers, etc. Le souvenir de la rupture entre le pouvoir et l'Église sous le régime Bagaza est encore bien présent ainsi que son issue pour le pouvoir d'alors.

Notes d'analyse rédigées au cours des séjours des années 2009 - 2016

Il n'est pas trop fort de penser qu'avec ce troisième front, qui ne peut se refermer qu'avec des éléments de vérité et de justice, le CNDD-FDD se retrouve désormais dans la position d'une citadelle assiégée qui va bien au-delà de la mise en cause des défaillances gestionnaires et de l'autoritarisme politique du régime. Plus encore que la question du 3^{ème} mandat, ce sont les hommes les plus puissants du régime qui le discréditent.

Telle est en tous cas, la leçon qu'il est possible de retenir de la libération de Bob Rugurika et de son retour triomphal à Bujumbura. Il est difficile de dissocier à ce sujet ce qui relève de l'attachement à l'individu poursuivi et à la cause défendue, mais les prières qui ont accompagné partout les manifestations de victoire des participants, notamment les femmes, les jeunes et les enfants, sont en soi révélatrices. Les manifestants ne ressentaient aucune peur parce que leurs slogans étaient des prières et qu'ils s'étaient mis sous la protection du "Tout-puissant" et de... son Église.

Sans faire d'hypothèse sur l'avenir, il est néanmoins certain que de la même manière que les diverses organisations à vocation internationale, tout comme les ambassades ont fait connaître leur désaveu des arrestations des militants des droits de l'homme ou de journalistes et des difficultés rencontrées par les responsables politiques pour s'exprimer dans le cadre de la campagne électorale, il apparaît difficile que ces mêmes structures ne s'associent pas aujourd'hui à la demande unanime de clarté sur ces assassinats et, si nécessaire, n'en tirent ensuite des conclusions quant à leur implication dans les programmes d'appui aux institutions et aux personnalités mises en cause.

**5. Le CNDD-FDD contraint à une stratégie du *bunker* : risques et limites
(novembre 2014-février 2015)**

Il apparaît clairement que les dynamiques de revendication démocratique et d'affirmation des partis politiques d'opposition appuyées par la majorité des médias, des ONG et de la plus importante des églises vont donner le ton des élections et, sauf intervention brutale dans la campagne, peuvent laisser augurer un rééquilibrage majeur de la représentation nationale. En effet, il ne devrait pas y avoir cette fois de défaillance des formations d'opposition dans le suivi et la surveillance des procédures préalables, du déroulement et du dépouillement des votes.

Sans vrai bilan à illustrer, ni programme inédit à proposer, le CNDD-FDD est donc confronté à lui-même pour choisir sa stratégie et ses candidats. À la fin novembre, il était possible de penser que le président sortant avait assuré ses arrières en réorganisant les services de Police et de sécurité.

Les limogeages de “généraux” du 27 novembre 2014

Au plus haut niveau, à la différence de leurs collègues militaires, les “généraux” à la tête de la Police et du SNR se comportaient comme des décideurs à part entière, voire plus. Ils étaient décrits, voire craints, comme anticipant les décisions de la Présidence ou en position de les imposer via le cabinet et les conseillers à la Présidence avec la caution au moins implicite du ministre de l'Intérieur. Depuis des mois déjà, la Présidence bruissait de rumeurs sur des candidatures potentielles de tel ou tel de ces généraux à la magistrature suprême dont le Commissaire de Police Principal Alain-Guillaume Bunyoni, chef de cabinet civil de la présidence de la République, et le Commissaire de Police Principal Guillaume Nabindika, chef de cabinet chargé de la Police Nationale du Burundi (PNB). Le premier qui apparaissait comme le plus motivé et puissant suscitait aussi des oppositions fortes notamment au sein des Forces de Défense Nationale (FDN). C'est ainsi que la candidature du Général-Major Prime Niyongabo, Chef d'État-Major Général des FDN, personnalité généralement connue pour son intégrité et ses compétences faisait fonction de contrefeu rassembleur.

Les limogeages du 27 novembre 2014 ont apparemment rétabli l'essentiel des prérogatives du Président sortant.¹⁹ Une telle opération chirurgicale n'a pu se produire sans l'approbation ou le soutien explicite des généraux des FDN, ouvertement hostiles aux comportements de ces chefs de la Police à l'organigramme incertain et aux pouvoirs dont ils disposaient au travers de leurs liens avec les responsables du SNR.

Au cours de mon séjour, il m'a été confirmé à deux reprises par un haut responsable du CNDD-FDD que des fautes politiques majeures de leur part ne pourraient rester sans conséquence. La première, globale et qui imposait de franchir le pas, est d'avoir laissé se développer des attaques contre les civils à la fois dans la capitale et à l'intérieur du pays généralisant un sentiment d'insécurité et de peur parmi les populations. La seconde, anecdotique mais symbolique, est l'interdiction le 18 novembre de la conférence que devait donner à l'Institut français de Bujumbura un éminent ambassadeur algérien invité dans le cadre d'un cycle de conférences sur la Culture de paix organisé par le ministère à la

¹⁹ Les généraux Alain-Guillaume Bunyoni, chef de cabinet civil à la Présidence, Guillaume Nabindika, chef de cabinet chargé de la Police nationale, Évariste Ndayishimiye, chef de cabinet militaire à la Présidence et le lieutenant-général Adolphe Nshimirimana, ancien chef d'état-major du CNDD-FDD du temps de la rébellion et administrateur du SNR contrôlant en fait tout l'appareil sécuritaire burundais, sont remplacés respectivement par un civil Anatole Manirakiza, directeur de la SOBUGEA, le général Gervais Ndirakobuca, chef de cabinet au SNR, le général de brigade Emmanuel Miburo, le général-major Godefroid Niyombare, ambassadeur à Nairobi.

Présidence en charge de la Bonne gouvernance dans le cadre de la préparation de la campagne électorale. Alors même que l'Ambassadeur algérien avait été reçu en audience par le 1^{er} Vice-Président et que le *Renouveau* avait consacré une page entière à cette entrevue et à une interview de l'invité, l'interdiction avait été signifiée deux heures avant le début de sa conférence par une note signée personnellement par le Commissaire de Police Chef Alain-Guillaume Bunyoni, chef de cabinet civil à la Présidence de la République, et apparemment approuvée par le ministre de l'Intérieur. Décision dont le Président et les Vice-présidents du CNDD-FDD n'étaient pas même informés. Ce n'est qu'à 18 h. 30, qu'une centaine de personnes découvrait l'interdiction devant la porte close de l'Institut Français.

Alors que Alain-Guillaume Bunyoni et Sheikh Mohamed Rukara, Ombudsman du Burundi, étaient en négociation avec des hommes d'affaires omanais trois jours plus tôt, bien des scénarios peuvent être esquissés sur les jeux de pouvoir et de financement parallèle au plus haut niveau. Les noms d'Alain-Guillaume Bunyoni et d'autres officiers de la Police comme le général Guillaume Nabindika, chef de cabinet à la Présidence chargé de la Police, étaient régulièrement avancés dans les sphères politiques comme candidats alternatifs du CNDD-FDD pour l'élection présidentielle.

Le 22 février, le Général de brigade Godefroid Niyombare, qui venait de passer environ trois mois à la tête du Service national de renseignements (SNR) est remplacé sans explication par Moïse Bucumi. D'autres responsables sont aussi nommés : Maurice Mbonimpa et Bertin Gahungu, respectivement directeur de Cabinet du SNR et directeur des Renseignements intérieurs.

Cela n'a apparemment pas suffi, non seulement les hommes "remis à leur place" peuvent continuer à solliciter leurs réseaux parce que les solidarités entre "généraux" de la rébellion sont trop fortes pour être rompues suite à un épisode déclenché par un "politicien civil". Mais surtout parce que le général Niyombare nommé à la tête du SNR n'a tenu que trois mois dans ses fonctions avant de tomber apparemment pour une [note interne d'analyse en date du 13 février 2015](#) qu'il a mûrement réfléchi estimant qu'il serait raisonnable de tourner la page du 3^{ème} mandat.

Il est trop tôt pour en mesurer les incidences. Il manque encore bien des clés de compréhension. Ainsi, après une tentative d'assassinat de son épouse le 28 février, Godefroid Niyombare l'avait installée ainsi que ses enfants au Rwanda. La seule chose qui est sûre est que des confrontations internes majeures étaient désormais engagées au travers de la mobilisation des partisans respectifs des candidats affichés et potentiels.

De nombreux propos mettent en garde sur la tentation de prise de pouvoir par ces mêmes "généraux" qui en finiraient avec le "laxisme" de la direction civile pour instaurer un régime plus conforme aux standards des régimes militaires africains. Il est difficile cependant de ne pas tenir compte dans ce scénario de l'attitude des FDN sauvegardées, toutes tendances confondues.

Quoi qu'il soit de ces digressions, il importe de revenir sur une des particularités de la situation burundaise. Comme présenté dans cet exposé, le contrôle politique sans partage des institutions n'assure pas pour autant aux dirigeants du CNDD-FDD une pleine hégémonie ou même la maîtrise de la sphère politique et sociale nationale. Principalement parce que le parti CNDD-FDD est arrivé au pouvoir au travers d'élections démocratiques au terme d'une dizaine d'années de négociations qui ont donné naissance aux Accords d'Arusha intégrés dans la loi fondamentale du pays.

Or, le CNDD-FDD n'était pas partie prenante de ces négociations, même si au terme, c'est

lui qui a “ramassé la mise”. Sa légitimité comme parti au pouvoir tient donc avant tout aux votes des citoyens et non à ses antécédents de rébellion militaire. Le pays n'est donc pas “soumis” au CNDD-FDD car il existe des cadres institutionnels forts et organisés attachés à l'ordre constitutionnel, en premier lieu au sein des FDN et plus encore au sein de la société civile, profondément attachés aux libertés fondamentales. C'est bien pourquoi, conscientes des limites du passage en force et de l'arbitraire, les autorités recourent toujours à de telles mesures en s'autorisant parallèlement des sorties acceptables et/ou négociées si elles ne parviennent pas à leur fin pour se dégager alors sans trop de dommage.

Le CNDD-FDD confronté lui aussi à son bilan

Pour la première fois en effet, les cadres de proximité et les dignitaires du parti tout comme sa base militante et ses électeurs s'interrogent sur les acquis, les insatisfactions, et expriment des interrogations sur l'avenir. À l'aube d'une troisième campagne électorale, ce questionnement s'exprime désormais ouvertement et porte d'autant plus que face à ses propres partisans souvent désabusés, les dirigeants du CNDD-FDD ne peuvent plus faire taire les critiques avec le seul rappel de leur légitimité et des crimes des régimes militaires.

L'activisme des jeunesses Imbonerakure du CNDD-FDD a continué à prévaloir et semble avoir pris une dimension nouvelle. Les mises en cause de ces “forces de l'ordre” concernent alors deux volets essentiels de leurs activités.

Le premier concerne les multiples formes de prestations et de services sociaux ou autres pouvant donner lieu à divers recouvrements, prélèvements, sollicitations ou contreparties des populations. Justifiés ou non, ils sont largement assimilés à un système organisé de racket de la part des “autorités” ou toléré par elles. D'autant plus difficile à mettre en œuvre et à supporter que l'insolvabilité des producteurs progresse. Ce n'est pas un phénomène propre à l'administration actuelle, mais jamais depuis l'Indépendance aucun régime n'avait été aussi loin en matière de ponction sur les populations rurales et, avec le CNDD-FDD, elle prend désormais un caractère massif et univoque parce que toutes les administrations de base et à tous les échelons sont d'une manière ou d'une autre contrôlés par des membres du CNDD-FDD. C'est le contre-effet du monopole politique que les élections de 2010 ont assuré au CNDD-FDD.

Le second tient à l'encadrement politique, social et idéologique omniprésent que le parti exerce sur les différents domaines d'activités des individus pour les convaincre des bienfaits qu'il leur procure et de sa supériorité sur tous les autres acteurs politiques. Dans cette optique, toute autre obéissance est peu ou prou assimilée à un manque de reconnaissance et/ou une déviance vis-à-vis du CNDD-FDD. De l'exclusion sociale à l'intolérance et à la répression, les étapes peuvent alors être vite franchies. La peur de ceux qui n'en sont pas, tout comme la crainte de ceux qui en sont, deviennent des éléments constitutifs de la vie quotidienne engendrant soupçons et dissimulations.

Au terme de deux mandats aux résultats décevants pour les administrés, et alors même que le CNDD-FDD avait fixé ses objectifs électoraux à un niveau bien plus élevé que la très large majorité par abstention de 2010, l'activisme partisan ne semble pas suffire à rassurer les militants et cadres du CNDD-FDD face aux doutes et au souhait des populations d'entendre d'autres discours politiques notamment sur les radios de l'opposition qui obtiennent des audiences records mais aussi à leur volonté de pouvoir participer à des réunions et manifestations d'autres partis. Dans les deux cas, la sérénité proclamée des cadres du parti au pouvoir peut être mise en doute au regard des pratiques sectaires et brutales envers les opposants.

Notes d'analyse rédigées au cours des séjours des années 2009 - 2016

En effet, localement les responsables effectifs de ces jeunes ne sont pas (plus) les chefs de bandes des jeunes désœuvrés qui se sont engagés pour obtenir de la considération et/ou faire peur à la population et vivre de prélèvements et de rackets divers sur son dos au nom des "services rendus au parti" (assurer la sécurité publique en complément de la police, encadrer et surveiller les administrés, faire taire les éventuelles mobilisations d'opposants divers, etc.). Dix ans après la prise de contrôle des administrations, les cadres sont généralement des fonctionnaires communaux ou provinciaux qui ont gravi progressivement le cursus honorum des nouveaux militants du temps de paix et savent que le zèle envers le parti est la condition sine qua non pour accéder à des positions sociales susceptibles de favoriser l'accès à des fonctions génératrices de revenus plus ou moins durables.

On retiendra surtout qu'en 2010 ce sont eux qui ont mobilisé la population pour participer aux assemblées de collines qui ont désigné les nouveaux candidats en remplacement de la quasi-totalité des administrateurs communaux, des députés et sénateurs sortants. Procédures expéditives qui reposaient sur un seul critère auxquels les sortants et les entrants devaient satisfaire : qu'avez-vous fait ici pour améliorer le sort de la population ? Sur cette base, il était évident que parler du travail parlementaire n'était pas une référence. De plus, selon les règles du Parti en vigueur pendant la guerre, tous les cadres sauf les leaders de haut niveau devaient exercer un mandat puis céder leur place. Ainsi plus de 80 % des candidats futurs élus étaient des militants qui attendaient leur tour pour "descendre dans la capitale" et toucher les dividendes de leur investissement militant à la base.

L'annonce concomitante du principe de rotation systématique en matière de mandats au nom de la responsabilisation des élus a suscité alors une large adhésion des populations, le parti faisait dans le même temps office d'innovateur social en promouvant des jeunes et des femmes. De plus, cette capacité de renouvellement faisait totalement défaut aux autres partis qui semblaient incapables de se réinventer et contribua à leur effondrement déjà évoqué. Le CNDD-FDD développait une vision réaliste et avait programmé un échéancier de renouvellement de ses cadres et structures jusqu'à l'échéance de 2025.

Mais depuis lors le contexte global et la nature même de la militance ont changé au sein du CNDD-FDD. Tout laisse en effet penser que les convictions faiblissent en matière de dévouement local au parti et de ses retombées. La raison décisive tient au désenchantement ou plutôt la distance qui s'instaure entre les militants et les populations en raison de l'insatisfaction grandissante vis-à-vis des changements attendus de cette "troisième gouvernance". Venant après les régimes militaires et la transition FRODEBU, la gouvernance CNDD-FDD démontre qu'avec le contrôle de tous les pouvoirs, elle n'a en rien amélioré le niveau de vie global des populations, dynamisé l'agriculture, généré des emplois pour les jeunes, lancé des projets qui transformeraient à terme la vie de provinces ou du pays. Bien au contraire, des disettes localisées se reproduisent d'année en année, la misère demeure, les services sociaux de base ne sont guère en mesure d'assurer les prestations promises, la corruption reste impunie de la base au sommet et met en danger ceux qui la dénoncent. C'est moins bien que sous J.-B. Bagaza qui a mené à bien un important programme de construction d'infrastructures d'envergure nationale.

Là réside vraisemblablement, l'échec - paradoxal - le plus grave de la gestion du pays par le CNDD-FDD au cours du second mandat. Les années 2005-2015 sont les premières années où le PIB connaît une croissance annuelle régulière du PIB, faible mais sensible (de l'ordre de 3 à 5 % au cours du second mandat 2010-15). De même, grâce à la mobilisation des résidents, les constructions d'écoles, de centres de santé et d'hôpitaux ont énormément accru l'accès et les capacités d'accueil de ces services, mais alors que la demande explose la logistique ne suit pas (manque d'enseignants et de manuels scolaires, de personnels médicaux, de médicaments,

d'équipements de soins, et surtout de budgets de fonctionnement, etc.).²¹ Des vives frustrations s'expriment non pas tant du fait de cet état des lieux que des inégalités qu'elles induisent entre les populations les plus nécessiteuses et les nouvelles élites urbaines qui échappent à ces contraintes. Notamment dans les campagnes où les limites supportables de la mise au travail sous contrainte ne suffisent plus à répondre à la misère et aux besoins solvables.

L'hostilité aux travaux communautaires

Sont particulièrement ciblés désormais les "travaux communautaires" relevant autant de l'idéologie politique que de la finalité économique et sociale. Magnifiés comme l'expression de la solidarité des populations qui s'entraident pour améliorer leur habitat, les aménagements culturels et leur environnement immédiat (pistes, drainages...), ils ont toujours été considérés par les autorités comme une forme d'investissement-travail palliant l'absence de ressources monétaires solvables des ménages pour les administrations communales. Pour autant, cette pratique héritée de la colonisation qui recourt à de multiples formes de contrainte a toujours suscité une vive résistance des populations rurales notamment lors de l'instauration des régimes militaires.

Avec l'arrivée du CNDD-FDD au pouvoir, la mise au travail obligatoire des populations de l'intérieur s'est généralisée. Derrière l'unanimité de façade de fortes réserves prévalent désormais, non pas sur le principe mais sur le choix des travaux d'infrastructures qui sont privilégiés et donc plus fondamentalement sur la faible productivité de cet investissement au regard du temps consacré qui aurait pu être consacré à des activités directement productives et rémunératrices. En effet, si dans les premières années, ils étaient assez peu contestés du fait de leur finalité sociale (construction d'école, de dispensaires, de bâtiments publics, etc.), la question se pose aujourd'hui devant l'inscription de travaux dont l'usage collectif est moins évident (construction de bâtiments communaux et dans certaines communes des Maisons du parti, par exemple). Sur le terrain, les réserves portent donc sur les modalités d'élaboration des programmes quinquennaux de travaux communautaires et sur la non-association des populations à la définition des équipements prioritaires.

Sur ce point, les débats publics engagés récemment dans plusieurs communes, notamment en province de Ngozi, ont clairement affirmé deux demandes. La première concerne le cadre et la portée économique des travaux (coût estimé, évaluation de l'utilité sociale et économique des travaux en milieu rural et urbain, réflexion sur la qualité technique des travaux réalisés). Rarement faite, cette approche économique et technique des travaux communautaires s'avérerait très utile pour l'établissement des priorités collectives partagées. Elle débouche ensuite d'emblée sur des conclusions proprement politiques en mettant en évidence la baisse de la productivité sociale des travaux communautaires (orientation de l'effort vers des constructions dont l'intérêt collectif est discutable au détriment d'investissements directement productifs comme les aménagements ruraux - petits canaux de drainage, arrivée d'eau pour cultures de contre-saison, création de parcelles nouvelles, de marais, régulation des ruissellements d'eau avec petits barrages - ou tout simplement travaux d'entraide sur les parcelles cultivées. La réflexion collective se débloquait alors et illustrait l'implication de la population et sa capacité à décider de la finalité des efforts fournis. Ces débats illustraient la possibilité de rompre avec le "totalitarisme éducatif" des autorités et de dénouer sans heurt frontal des "nœuds de domination" qui fondent l'emprise des cadres locaux du CNDD-FDD sur les populations.

Enfin, dernier élément, et non le moindre, le CNDD-FDD a échoué à instaurer une vie

²¹ Nombreux sont ceux parmi les personnels qualifiés en place, tutsis pour la plupart qui ont gagné le Rwanda où la demande et les rémunérations de personnels qualifiés sont incomparables.

politique apaisée alors même qu'aucun parti n'a jamais bénéficié d'une telle légitimité issue des urnes dans l'exercice du pouvoir. Légitimité dont il use et abuse pour renouer avec la même soumission de l'ensemble des institutions de l'État et les formes d'encadrement des populations propres à celles d'un parti-État comme du temps des régimes militaires. Au-delà du désenchantement vis-à-vis de son incompétence gestionnaire, le retour de l'insécurité via la dérive milicienne des jeunesses et l'impunité asymétrique qui recouvrent les abus et exactions du pouvoir et de ses serviteurs mettent à mal la confiance des citoyens dans l'État de droit.

Pour les cadres et militants du CNDD-FDD, la traduction immédiate de cet état des lieux déprimé se manifeste au travers d'un doute croissant dans la capacité du parti de "nourrir" ses partisans et de leur offrir des perspectives d'intégration durable similaires à celles que se sont octroyées les cadres militaires et civils du régime. Pressurée et surencadrée, sa base sociale paysanne est gagnée par le doute.

La suffisance militante manifeste qui prévalait encore à la fin 2014 semble affectée car le monopole local du pouvoir fait peser sur les partisans du seul CNDD-FDD la pleine responsabilité de cette situation. Certes, les populations n'imaginaient pas que le CNDD-FDD allait transformer leur sort mais espéraient pour le moins que le rapport au politique serait régi par des règles nouvelles. Or, non seulement l'impuissance ou l'insensibilité face aux contraintes auxquelles les populations sont soumises demeurent, l'autoritarisme est plus important que jamais au nom de la refondation du pays par une rébellion "issue du peuple", mais surtout les nouveaux dirigeants se sont assurés le monopole exclusif de la redistribution clientéliste locale, ce que même les régimes militaires n'avaient jamais réussi à instaurer. Avec le retour de l'insécurité des personnes et des biens qui a prévalu en octobre-novembre 2014, le dernier pilier du crédit accordé au CNDD-FDD a lui aussi commencé à vaciller.

Ainsi, sur les collines, bien des interlocuteurs disent ressentir une atmosphère similaire à celle qui a prévalu après "novembre 1992" et jusqu'aux élections lorsque les populations de l'intérieur avaient osé transgresser leur peur du saut dans l'inconnu en assumant un vote à haut risque. De même, des responsables politiques de l'opposition comparent la situation burundaise non pas à celle du Burkina Faso d'avant le soulèvement du mois d'octobre 2014, mais à la situation tunisienne où le parti *Ennahdha porteur des immenses attentes de la population tunisienne lors de son arrivée au pouvoir* a connu un sévère revers en raison de son incurie gestionnaire structurelle.

Le CNDD-FDD dans l'expectative

Dans ce contexte, bien des propos et informations laisseraient penser que des militants de base du CNDD-FDD, sensibles à l'exaspération des populations resteraient désormais en réserve, voire seraient disponibles pour d'autres engagements sans oser le faire ouvertement par peur de représailles. Parmi les militants et cadres les plus impliqués, l'approche des élections nourrit de vives tensions qui ne sont pas portées sur la place publique mais qui bloquent la tenue du congrès qui lancerait véritablement le parti dans la campagne électorale. En effet, alors que circuleraient déjà des listes de candidats potentiels, aucun débat n'a encore eu lieu sur la stratégie tout comme sur les personnes mandatées.

Ainsi, outre le contexte politique et économique d'ensemble, le CNDD-FDD est confronté à de banals problèmes de sociologie des organisations liés à l'émergence d'une nouvelle génération de militants. Ils ne sortent plus de la forêt et de la guerre, par rapport à ceux de 2010, les parlementaires sortants sont plus âgés, ont fondé des familles, ont des enfants, un pied à terre à Bujumbura, des revenus réguliers. Ils ont vu évoluer la discipline et les libertés nouvelles des militants et cadres et vouloir leur imposer un retour sur leurs collines sans ressources est devenu beaucoup plus difficile à faire qu'en 2010 car ils sont prêts à défendre leurs acquis. De

même, pour ceux qui depuis 10 ans attendent de “descendre” à Bujumbura pour s’enrichir eux-aussi, l’impatience grandit, la certitude de conserver tous les pouvoirs, voire le pouvoir tout court est battue en brèche. Mais ce sont eux qui organisent et “sensibilisent” les assemblées de colline qui vont choisir les candidats. Outre la crainte du retour de l’opposition dans les enceintes politiques et administratives, bien des membres du CNDD-FDD redoutent un désaveu de leurs électeurs de 2010 qui le ramènerait en-deçà de sa modeste performance lors du premier scrutin de 2010 (un peu moins de 64 % des voix pour le CNDD-FDD).

On peut donc imaginer la force des tensions internes qui prévalent actuellement pour l’accès à la candidature, tout comme l’impatience de savoir ce qui ressortira de prochain congrès du parti. Ce congrès qui confirmera par acclamation le nom du futur candidat ne se tiendra pas avant qu’un consensus ne le permette. Tout laisse désormais penser qu’il ne sera pas (plus) choisi par le petit cercle des généraux entourant le Président et que ce dernier jouera un rôle déterminant dans cette nomination surtout s’il s’agit de la sienne appuyée par les généraux dont il vient de s’entourer. En l’état, il demeure assurément le candidat le plus populaire au travers duquel la population identifie le CNDD-FDD.

Sauf dégradation grave de la situation sécuritaire qui justifierait des mesures exceptionnelles, promouvoir en quelques mois un candidat nouveau, civil ou militaire, pour respecter la constitution devient de plus en plus risqué alors même que l’image du CNDD-FDD semble ternie par son incompétence gestionnaire et la mainmise maintenue des généraux sur le parti. Il est clair en effet que le président du parti ne pèse guère dans le dispositif du pouvoir et que le CNDD-FDD apparaît incapable de mettre en avant ses cadres civils qui incarneraient un véritable recentrage sur les exigences de plus en plus fortes des populations dans les domaines de la gouvernance et de la gestion économique et sociale du pays.

En l’absence de possibilités d’alliances nouvelles, beaucoup d’inconnues pèsent toujours sur la stratégie et l’état des lieux au sein du CNDD-FDD. Derrière la façade de la certitude de la victoire, des inquiétudes s’expriment qui risquent de compromettre le score attendu. Une réconciliation via l’élargissement de l’Honorable El Hadj Hussein Radjabu, son plus illustre président du parti devenu prisonnier politique, n’apporterait vraisemblablement qu’une plus-value bien ténue alors que le parti que ce dernier a créé a rejoint l’alliance Minani-Rwasa-Nditije.²² Pour autant, cela signifie uniquement qu’aucun cadeau ne sera fait aux “opposants” et que tous les moyens techniques susceptibles de lui permettre de l’améliorer seront utilisés.

Dans ce contexte, le risque le plus grand des mois à venir réside dans la montée des tenants d’une crispation sécuritaire et autoritaire au nom d’une stratégie de défense des acquis et d’unité imposée au sein d’un parti divisé aussi bien sur la ligne politique à suivre que sur les personnes susceptibles de l’incarner. Mettre le parti en état de marche suppose selon beaucoup de rétablir en son sein une autorité forte, un centre de décision homogène.

Face à ce qui apparaît à beaucoup comme une stratégie orchestrée de dislocation des partis de l’opposition et de neutralisation de leurs leaders les plus redoutés par le pouvoir, la riposte est en effet délicate car toujours susceptible de donner des arguments à des accusations permettant de poursuivre en justice les formations politiques autorisées, voire les interdire. Pour autant, il était clair que la double stratégie de *containment* des formations d’opposition n’était pas tenable. Elles se voyaient bloquées en premier lieu sur le terrain en matière d’expression publique via la mobilisation des moyens de répression de l’État et du parti au pouvoir. Puis en second lieu, à l’échelon central par la mise hors-jeu légale des partis, de leurs dirigeants et de leurs électeurs par le biais de la procédure d’enrôlement. Leurs dirigeants ne pouvaient accepter de faire campagne par procuration pour les seuls partis reconnus par les autorités.

²² Une désillusion que dissipera peu après l’[étrange évasion](#) d’H. Radjabu.

Notes d'analyse rédigées au cours des séjours des années 2009 - 2016

Tout laisse donc penser que le jeu du pouvoir pour diviser les forces de l'opposition et casser leur mobilisation en multipliant les contraintes juridico-politiques de chacune de ses composantes n'empêchera pas l'affirmation voire l'affichage des vrais rapports de force réels entre les partis. Ce qui est sûr désormais est que la possibilité même d'expression des sentiments et ressentiments populaires vis-à-vis du pouvoir et des partis d'opposition semble acquise. Leur expression publique, voire leur traduction dans les urnes ne pourront guère être endiguées.

Cette stratégie de tension n'est pas sans risque, car des débordements et erreurs ne peuvent être exclus qui mettraient à nu l'arbitraire du cadre légal (CENI, justice, forces de l'ordre) voire son renforcement parallèle à la montée des craintes des cadres locaux du CNDD-FDD. La promenade de santé du CNDD-FDD annoncée par certains de ses dirigeants il y a encore une année a fait long feu et il devient banal d'entendre désormais les leaders de l'opposition imaginer qu'ils pourraient en être bénéficiaires.

En résumé : le Burundi n'est pas le Rwanda. Pierre Nkurunziza reste confronté à son plus ancien problème : il n'est pas le leader historique et incontesté de son parti et par conséquent, sauf par la force, un vrai régime "Parti-État" semble inatteignable malgré ses efforts des dernières années.